



VILLE DE  
**BOULOGNE-  
BILLANCOURT**

# Bulletin officiel

## du conseil municipal

## NUMÉRO 168

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2014

#### Appel nominal

#### Désignation du secrétaire de séance

#### Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au Maire

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2014

#### Communication sur l'actualité de GPSO / P 4

**1** - Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des populations chrétiennes et yazidis déplacées d'Irak. / **P 6**

**2** - Retrait de la ville de Vélizy-Villacoublay de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. / **P 6**

**3** - Emplacement réservé n°344 inscrit au PLU - Acquisition d'un fonds de commerce - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. / **P 7**

**4** - ZAC Seguin-Rives de Seine - Aménagement Durable - Espaces publics et Équipement public - Demandes de subventions - Autorisation donnée au Maire de demander des subventions au taux le plus élevé auprès de tous organismes susceptibles d'en attribuer. / **P 7**

**5** - Collège Jean-Renoir - Centre Départemental de Documentation Pédagogique des Hauts-de-Seine - Cession au Département des terrains d'assiette - Parcelles cadastrées section BH n°22, 23, 25, 26, 27 et 28, situées 2/4, rue Damiens et 29/35, rue Yves-Kermen. / **P 7**

**6** - Convention de répartition de charges de parking - Ville - Office Public Seine Ouest Habitat - OSICA - 63, rue Marcel Dassault et 10-16, rue de Vanves - Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte afférent. / **P 9**

**7** - Personnel communal – Mesures diverses. Commission des Affaires générales et sociales et commission des Finances / **P 9**

**8** - GPSO – Convention de mise à disposition de la commune de Boulogne-Billancourt du service de la direction des Parcs et jardins et paysage de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les missions relevant du domaine communal – Avenant n°1 – Autorisation donnée au Maire pour le signer. / **P 10**

**9** - Rentrée scolaire 2014 – Communication. / **P 10**

**10** - Opération Habitat Qualité - Plan de sauvegarde de la copropriété 27, rue Michelet - Extension du droit de préemption urbain. / **P 14**

**11** - Piscine et patinoire municipales - Délégation de service public - Modification du règlement de service, du Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS) et de conventions tripartites de mise à disposition de créneaux et de locaux - Autorisation donnée au Maire pour signer les documents correspondants. / **P 14**

**12** - Restructuration du complexe sportif Le Gallo - Réalisation d'une liaison douce entre la rue de Sèvres et le quai Le Gallo - Réalisation de bâtiments modulaires – Autorisation de signer les marchés. / **P 15**

**13** - Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités du recensement pour 2015 et 2016. / **P 16**

**14** - Musées municipaux - Conventions de partenariat - Contrat d'autorisation d'exploitation numérique d'œuvres - Charte du labellisé « Tourisme et Handicap » - Donation - Acceptation et autorisation. / **P 16**

**15** - Programme d'actions « Ville amie des enfants », convention avec UNICEF France et l'Association des maires de France - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention ainsi que tous les actes afférents. / **P 17**

**16** - Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt - Conventions avec les collèges et lycées de la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer. / **P 18**

**17** - Renouvellement de conventions entre la ville de Boulogne-Billancourt et diverses associations œuvrant dans le domaine de la Santé - Autorisation donnée au Maire pour signer. / **P 18**

**18** - Espace Santé Jeunes - Conventions de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt, la Croix Rouge Française et le lycée Etienne-Jules Marey - Autorisation donnée au Maire pour signer. / **P 19**

**19** - Centre de loisirs pour les 11/15 ans - Tarification des activités proposées à la population. / **P 20**

**20** - Vote de la DM n°2 pour 2014 - Remise gracieuse - Attribution de subventions et autorisation pour signer les conventions afférentes - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Provision pour risques et charges - Mise à la réforme d'un véhicule en vue de sa cession - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions en matière de sécurité routière et de signer les actes afférents. / **P 22**

**21** - Autorisations budgétaires pour 2015 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2015 et imputation des biens de faible valeur en section d'investissement. / **P 26**

**22** - Fixation des montants des attributions de compensation définitives versées par la communauté d'agglomération à ses communes membres au titre de l'exercice 2014 et des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2015. / **P 26**.

**23** - Reversement de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le SIPPAREC sur le territoire de la Ville - Abrogation de la délibération n°18 du 3 juillet 2014 fixant le reversement de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le SIPPAREC sur le territoire de la Ville à 50 %. / **P 27**

**24** - GPSO - Demande d'un fonds de concours auprès de la commune de Boulogne-Billancourt pour les travaux de désamiantage et de rénovation de la tour aéro-réfrigérante du bâtiment du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt. / **P 27**

**25** - Opération « Charte Qualité Confiance » - Convention de partenariat entre la Ville et la chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine – Renouvellement. / **P 27**

**Vœux / P 29**

**Questions orales / P 31**

# séance du 9 octobre 2014

Le 9 octobre 2014 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 3 octobre 2014.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, Mme Marie-Anne BOUEE, M. Frédéric DELAITRE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Isabelle WEILL Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

## EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : 7

M. AMAR qui a donné pouvoir à Mme VETILLART  
M. SEBBAG qui a donné pouvoir à Mme BOUÉE  
Mme MISSOFFE qui a donné pouvoir à Mme de BEAUVAL  
Mme LORBER qui a donné pouvoir à M. PAPIILLON j  
usqu'à 19 H 05  
M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. LOUAP  
M. GOULLIARD qui a donné pouvoir à M. BACCHETTA  
jusqu'à 19 H 50  
Mme DRIDI-BLANGER qui a donné pouvoir à M. RUMJAUN  
jusqu'à 19 H 05

Départ de Mme WEILL après le vote du point n° 8, départ de M. COHEN après le vote du point n° 18, départ de Mme MOREL après le vote du point n° 19.

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET** : Avant de commencer notre séance de Conseil municipal, je vous propose de rendre hommage à notre compatriote Hervé GOURDEL, assassiné le 24 septembre dernier.

Mes chers collègues,

Au nom du Conseil municipal de Boulogne-Billancourt et en notre nom, je voudrais rendre hommage à la mémoire d'Hervé GOURDEL, notre compatriote lâchement assassiné le 24 septembre dernier, par des hommes dont la haine et la sauvagerie sont sans limites.

J'ai demandé le lendemain matin-même l'ouverture d'un registre de condoléances en Mairie, avec Monsieur GABORIT, afin que les Boulonnais puissent apporter à sa famille un message de soutien et d'amitié. Ils ont été nombreux à le faire et continuent chaque jour à venir rédiger des mots d'affection et d'indignation.

Les drapeaux ont été mis en berne durant trois jours, les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 septembre, conformément à la demande du Président de la République.

J'associe à la mémoire d'Hervé GOURDEL celle de quatre autres otages décapités ces dernières semaines, victimes de cette barbarie sourde et aveugle : les travailleurs humanitaires britanniques Alan HENNING, le 4 octobre et David HAINES, le 13 septembre et les journalistes américains James FOLEY, le 19 août et Steven SOTLOFF, le 2 septembre.

A travers ces victimes innocentes, ce sont toutes les démocraties qui sont visées. Ce sont les valeurs de liberté et de tolérance qui sont souillées. C'est la dignité même de l'homme, sa grandeur et son humanité qui sont touchées.

A travers Hervé GOURDEL, c'est la France, patrie des Droits de l'Homme, qui est attaquée. Mais c'est aussi à travers un enfant de France, chacun de nous qui sommes frappés au cœur. Un enfant de France innocent, qui laisse une famille dans la peine et la détresse la plus absolue.

Pour elle, pour Hervé GOURDEL et pour que tous ces crimes odieux ne restent pas silencieux, il nous faut réaffirmer haut et fort ce qui fait en France, et particulièrement dans notre belle ville de Boulogne-Billancourt, les valeurs essentielles du bien-vivre ensemble, comme l'apprentissage des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, dont la famille et l'école sont les principes porteurs et lieux de discernement comme fondement de la vie en communauté, tout comme le respect de chacun à pouvoir exprimer librement sa foi.

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

En tant qu'élus de la République, nous avons le devoir de porter ce message qui est celui de la paix : paix dans nos communautés, paix dans nos familles et paix dans notre belle et grande ville de Boulogne-Billancourt, avec la diversité de ses origines et l'harmonie de ses communautés religieuses qui doit rester exemplaire.

Au lendemain des grandes fêtes de l'Aïd et de Kippour, mais aussi à l'approche de la fête de la Toussaint, j'adresse un message de soutien à toutes nos communautés religieuses, qui savent mieux que quiconque combien l'accusation ou la stigmatisation de l'une d'entre elles pour expliquer l'acte d'un fanatique est injuste.

Notre ville est une ville généreuse et harmonieuse. Aussi, je vous proposerai au début de notre Conseil municipal le vote d'une subvention exceptionnelle au profit des populations chrétiennes et des minorités religieuses d'Irak, qui fuient l'offensive des djihadistes de l'Etat islamique et sont réfugiées par centaines de milliers à Dohuk au Kurdistan.

Je vous propose maintenant de respecter une minute de silence.

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

*En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.*

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2014**

**M. BAGUET :** Monsieur DUHAMEL, vous m'aviez interpellé à juste titre la dernière fois car vous n'aviez pas eu le procès-verbal en son temps compte tenu de l'avalanche des séances. Monsieur GABORIT, avez-vous bien reçu le procès-verbal en temps et en heure ?

**M. GABORIT :** Oui.

**M. BAGUET :** Nous allons donc retrouver le rythme d'autrefois. Y a-t-il d'autres commentaires sur ce procès-verbal ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Il ne s'agit pas tout à fait d'un commentaire sur le procès-verbal. Je rappelle simplement avoir demandé la communication de chiffres relatifs au nombre de places en crèche (page 67) et vous aviez donné votre accord. J'aimerais

donc bien les avoir car je les avais demandés au mois de juillet.

**M. BAGUET :** Nous vous les donnerons car il n'y a aucun secret. De plus, ils sont très bons. Il n'y a donc aucune raison de vous les cacher. Je remercie d'ailleurs Madame BOUEE, ainsi que tous les élus, qui ont participé à la « petite commission » du mois d'octobre.

Je vous propose donc d'adopter ce procès-verbal, sous cette réserve que je transmets immédiatement au nouveau directeur général Monsieur REYNAUD qui a pris ses fonctions le 1er septembre dernier.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## **COMMUNICATION SUR L'ACTUALITE DE GPSO**

**M. BAGUET :** Chers collègues, je ne résiste pas au plaisir de vous dire que nous avons assisté à une réunion historique au sein de la métropole du Grand Paris hier matin, qui s'est réunie sous l'autorité conjointe du Préfet de région et du Président de Paris Métropole, Daniel GUIRAUD. Comme vous le savez, la Premier ministre Manuel VALLS a accepté la révision de l'article 12 de la loi MAPTAM, qui organise la future métropole du Grand Paris. Cet article n'avait pas été examiné par le Sénat et la copie était repartie blanche à l'Assemblée nationale. De fait, les députés ont présenté un projet qui ne satisfaisait aucun des élus.

Je rappelle également que j'ai réuni ici-même les 135 communes-membres de Paris Métropole et que nous avons voté contre ce projet d'article 12 à 75 %. Aussi, conformément à la demande du Premier ministre, nous avons créé un groupe de travail avec un comité de pilotage composé de 55 élus des trois départements de la petite couronne et de Paris, de présidents de Communautés d'agglomérations, de maires et de parlementaires, pour réécrire l'article 12 dans sa totalité. Cela n'a pas été simple car les orientations des uns et des autres n'étaient pas forcément convergentes. Cependant, nous avons quand même réussi à trouver une solution.

Nous avons donc voté hier un nouveau projet de l'article 12, qui a recueilli 86,5 % de votes favorables. Il consiste à préserver les Communautés d'agglomérations de la petite couronne pour les transformer en territoires. Ces derniers auront un statut juridique propre puisque nous maintiendrons le principe d'un EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). Nous aurons également notre propre fiscalité. Concrètement, nous avons réparti la fiscalité professionnelle, puisque la CVAE sera désormais versée à la métropole du Grand Paris et que les territoires garderont la contribution foncière économique, en plus de la taxe d'habitation des départements.

## séance du 9 octobre 2014

Nous avons également arrêté la gestion des offices d'HLM, qui restera à l'échelle des communes, voire à celle des territoires, après accord des communes adhérentes. D'autre part, il n'y aura pas de PLU métropolitain, mais un SCOT métropolitain. Celui-ci devra s'appliquer aux PLU des territoires ou des villes. Ces grandes avancées nous permettent donc de confier à la Métropole les grandes réflexions que sont la structuration et le développement du Grand Paris, les transports ou encore les grands aménagements de notre territoire. Cela nous permettra dans un deuxième temps de nous inscrire éventuellement avec la Grande couronne dans une structure de type le Grand Londres. Il s'agit donc d'une grande nouvelle historique puisqu'il n'y a eu que 5 voix contre sur 155 votants, soit 5,5 %, et 13 abstentions, soit 8 %, dont le rapporteur du premier texte de l'article 12 à l'Assemblée nationale. Ce résultat est donc un signe important, puisque les 86,5 % représentaient toutes les tendances politiques (EE-LV, les socialistes, le Front de gauche, l'UMP et l'UDI). Bref, quasiment tout le monde a voté pour cet article 12.

Nous croisons maintenant les doigts pour que les parlementaires respectent cet article tel que rédigé par les élus locaux. Le Premier ministre avait d'ailleurs laissé entendre, à un petit groupe de responsables socialistes, qu'il se rallierait à ce choix s'il y avait une forte majorité. Quoi qu'il en soit, nous avons franchi un grand pas. Nous ne pouvons que nous en satisfaire tant pour Boulogne-Billancourt que pour le territoire de GPSO et l'ensemble de la métropole du Grand Paris. Je voulais donc vous faire partager ce grand moment de bonheur. Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** J'en suis moi-même satisfait puisque j'avais pris la même position à plusieurs reprises. Il est d'ailleurs tout à fait convenable de rendre hommage à la souplesse du Premier Ministre comme vous l'avez fait au début de votre propos. Cela démontre bien que rien n'est jamais inscrit dans le marbre et qu'à partir du moment où les collectivités territoriales proposent des choses raisonnables, telles que le fait de scinder les ressources ou de faire passer le document d'urbanisme en schéma directeur, avec lequel notre PLU devra malgré tout être compatible, le Gouvernement écoute les collectivités publiques et les citoyens. Il faut donc rendre hommage à la fois à la sagesse des élus et à celle du Gouvernement et du Premier Ministre.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ?

*Il est pris acte de la communication sur l'actualité de GPSO.*

**M. BAGUET :** Chers collègues, je vous propose maintenant de commencer l'examen de notre ordre du jour. Pour information, je vous indique que deux questions orales ont

été déposées par Madame SHAN et Monsieur GUIBERT. Nous les étudierons comme prévu à la fin de notre séance.

Il y aura également un vœu présenté par Monsieur GABORIT pour la création d'un stade de glisse, ainsi qu'un vœu de la Majorité concernant le commissariat.

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

## **1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES POPULATIONS CHRÉTIENNES ET YAZIDIS DÉPLACÉES D'IRAK**

**M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

**M. BAGUET :** Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe La ville citoyenne regrette que le montant versé ne soit pas arrondi à 25 000 €. Quand bien même, il prend note du montant historique de 0,2 € par habitant. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Il faut effectivement signer une convention à partir de 23 000 €. Aussi, comme nous n'avons pas eu le retour de la Préfecture, compte tenu de l'urgence, nous avons préféré nous arrêter à 22 950 €. Cela nous évite ainsi de passer une convention avec l'UNICEF, ce qui aurait été compliqué à rédiger en aussi peu de temps. Cependant, si le Préfet nous autorise à l'avenir à dépasser le montant de 23 000 €, sans contraindre les bénéficiaires à signer une convention, nous augmenterons alors le don de la commune. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Nous transmettons ce vote unanime à l'UNICEF. D'ailleurs, Monsieur MORAND nous présentera tout à l'heure un autre projet concernant l'UNICEF.

## **2. RETRAIT DE LA COMMUNE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST**

**M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

**M. BAGUET :** Comme vous le savez, nous avons mis beaucoup de temps pour trouver une solution permettant d'intégrer Vélizy-Villacoublay dans notre communauté d'agglomération GPSO, alors que cette commune n'est pas située dans le département des Hauts-de-Seine. Or, les incertitudes et les pressions des villes voisines du département des Yvelines sur Vélizy-Villacoublay ont fait en sorte que la commune se retire.

A mon avis, elle l'a fait un peu précipitamment puisque nous venons de régler les problèmes du statut juridique et de la fiscalité propre de notre territoire, qui inquiétaient tant Vélizy-Villacoublay.

Quoi qu'il en soit, le processus de désengagement a été lancé et le Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay s'est prononcé à une très large majorité le 24 septembre 2014. Le Maire m'a par ailleurs expliqué que ce retrait était principalement dû aux craintes à l'égard de la métropole sur le Grand Paris. Bref, je pense qu'ils reviendront peut-être un jour car il existe une véritable cohérence sur ce territoire. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur GABORIT, puis Monsieur DUHAMEL.

**M. GABORIT :** Je voudrais apporter une simple explication de vote. Nous pensons très sincèrement que le problème est plus complexe que ce qui est exposé ici. Il ne se limite pas au fait que Vélizy-Villacoublay dispose d'un siège à la métropole du Grand Paris. Il s'agit avant tout d'un contexte local relativement complexe. Le retrait de GPSO s'est décidé en partie lors de négociations entre deux listes de droite lors des dernières élections, la liste favorable au retrait l'ayant emporté. Par ailleurs, il existe également une forte pression dans les Yvelines pour que cette commune rejoigne une structure départementale, alors qu'effectivement la continuité des territoires et les échanges avec Vélizy-Villacoublay, justifieraient plutôt qu'elle rejoigne GPSO.

Nous avons prévu de nous abstenir car il est difficile de voter contre le souhait de retrait d'une collectivité et que nous n'allons pas garder une commune de force. Toutefois, nous indiquons qu'il y a eu un dysfonctionnement avec GPSO et que cette dernière n'a pas donné entière satisfaction puisque les élections ont porté en grande partie sur ce sujet. Par conséquent, comme nous n'avons pas le courage de leur demander de rester, ni de voter contre ce retrait, nous voterons pour après une plus mûre réflexion.

**M. DUHAMEL :** J'ai certes moins de connaissance que Monsieur GABORIT sur les subtilités de la vie politique de Vélizy-Villacoublay car la vie boulonnaise me suffit déjà en la matière. Pour ma part, je comprends assez bien pourquoi cette commune souhaite quitter cette Communauté d'agglomération. Aussi, comme nous considérons que le fait de retenir quelqu'un de force dans un dispositif de cette nature n'aurait absolument aucun sens, nous voterons cette délibération.

**M. BAGUET :** S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

### **3. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°344 INSCRIT AU PLU - ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

#### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,  
Nous poursuivons nos acquisitions dans le cadre de la réalisation de la sente, qui doit ouvrir l'îlot entre la rue du Fief et la rue des Peupliers.

En effet, par courrier en date du 2 octobre 2014, le propriétaire du local commercial du restaurant « l'Auberge des Peupliers » nous a fait part de sa volonté de céder son fonds à la Ville pour la somme de 292 927 €, prix correspondant à l'estimation des Domaines. Il vous est donc proposé d'approuver l'acquisition de ce fonds de commerce appartenant à la SARL Les peupliers.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, Rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets aux voix.

### **4. ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - AMÉNAGEMENT DURABLE - ESPACES PUBLICS ET EQUIPEMENT PUBLIC - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER DES SUBVENTIONS AU TAUX LE PLUS ÉLEVÉ AUPRÈS DE TOUS ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'EN ATTRIBUER**

#### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit donc d'autoriser le Maire à demander des subventions au taux le plus élevé, auprès de qui pourra nous en donner, tant à l'égard de l'opération sur la partie est du Trapèze auprès de la Région Ile-de-France, qu'auprès du Conseil général pour la réalisation du solde du parcours buissonnier sur la seconde partie de l'avenue Lefauchaux et de la traverse Jules Guesde. Enfin, nous sollicitons également une subvention dans le cadre de la construction du dernier groupe scolaire situé sur l'îlot M, qui recevra des classes maternelles et élémentaires, une cantine et deux centres de loisirs ainsi qu'une salle de sport ouverte aux associations riveraines.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, Rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe La ville citoyenne a demandé à disposer d'un plan actualisé en couleur. Celui-ci est donc sur table. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

### **5. COLLÈGE JEAN RENOIR - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE DES HAUTS-DE-SEINE - CESSION AU DÉPARTEMENT DES TERRAINS D'ASSIETTE - PARCELLES CADASTRÉES SECTION BH N°22, 23, 25, 26, 27 ET 28, SITUÉES 2/4, RUE DAMIENS ET 29/35, RUE YVES-KERMEN**

#### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération a deux objets. Le premier concerne la cession en volume de certains terrains sur lesquels l'Etat a implanté le collège Jean Renoir à l'euro symbolique, ainsi que le prévoit la loi. Le deuxième vise la cession du terrain sur lequel est bâti le CDDP, propriété du Conseil général pour la somme de 2,4 millions d'euros, avec une emprise foncière de 812 m<sup>2</sup>. Cette cession permettra d'installer la Sous-préfecture, qui doit quitter son emplacement actuel propriété Conseil général, compte tenu de locaux inadaptés et en mauvais état. Le CDDP a quant à lui été transféré à Suresnes.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, Rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe La ville citoyenne a sollicité des précisions complémentaires sur le montage entre les services de l'Etat et le Conseil général. En effet, comme le bâtiment de la Sous-préfecture appartient au Conseil général, cette opération résulte d'un accord entre l'Etat et le Conseil général. Or, ce dernier envisage, semble-t-il, une opération immobilière sur les terrains de l'ancienne Sous-préfecture. Abstention du groupe La ville citoyenne. Le point est adopté à la majorité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

## **M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des**

**Finances** : Le groupe La ville citoyenne a fait les mêmes remarques puisqu'il a posé la question de la pertinence de la cession au Conseil général, alors même qu'il pensait que l'Etat en deviendrait propriétaire à termes. La précision a été donnée en séance. Le Conseil général reste bien propriétaire de la sous-préfecture. Le groupe La ville citoyenne a également demandé si la Municipalité avait entamé une réflexion sur le devenir des sites de la Sous-préfecture et de l'ancienne gendarmerie. Avis favorable à la majorité, le groupe La ville citoyenne n'ayant pas pris part au vote.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT** : Il y a un sérieux problème. Certes, le terrain sur lequel est actuellement située la Sous-préfecture appartient au Conseil général. Pour autant, rien n'empêcherait d'installer ce qu'il reste de la Sous-préfecture sur un terrain qui appartient à la Ville. Je ne vois pas pourquoi nous devons vendre cette parcelle au Conseil général, pour qu'il relogé l'Etat. L'important est avant tout que l'Etat soit relogé et non pas de savoir qui est propriétaire du terrain d'assiette.

Néanmoins, j'entends que le Département a un projet immobilier sur ce site, ce qui me gêne beaucoup plus. Mais de quel projet immobilier s'agit-il ? Comment le Département va-t-il procéder, alors que nous avons des documents d'urbanisme, que nous révisons d'ailleurs très régulièrement à propos de ce type d'opérations ? Le rôle du Département n'est pas de faire de la promotion immobilière sur le terrain de Boulogne-Billancourt. J'aurais préféré, et de beaucoup, que l'on achète le terrain sur lequel est logé la Sous-préfecture au Département, que nous envisagions éventuellement de céder à ce dernier l'autre parcelle située à côté du collège, que le Département y loge les services de l'Etat et que nous ayons ainsi un terrain sur lequel nous pourrions réaliser une opération immobilière. Nous pourrions alors y construire des logements et notamment des logements sociaux.

Il en est de même pour la gendarmerie, désaffectée depuis longtemps maintenant, où nous disposons de logements vides, alors que les besoins sont importants. Par conséquent, nous pensons qu'il s'agit d'un processus dangereux. J'aime bien le Conseil général, mais son rôle n'est pas de faire de la promotion immobilière. Autrement dit, ce projet nous inquiète et nous pensons que la Ville n'a pas réfléchi. Je l'ai d'ailleurs indiqué en commission, dont la séance a été très utile car elle nous a permis d'avoir ce type d'informations.

En définitive, nous pensons que tout ceci est bien hâtif et bien prématuré car la Sous-préfecture est encore présente pour quelques temps. Il n'y a donc pas de précipitation à avoir.

Aussi, comme nous ne voulons pas bloquer cette affaire, nous nous abstiendrons sur le vote de cette délibération.

**M. BAGUET** : Comme vous le savez, il s'agit d'un vieux dossier. D'ailleurs, son évolution est due à la fermeture de la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt. En effet, la France a connu une grande réforme hospitalière, une réforme judiciaire, une réforme militaire et les Gouvernements ont engagé une réforme des administrations territoriales et préfectorales. Or, nous avons constaté que la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt se situait à moins de dix kilomètres de la Préfecture de Nanterre à vol d'oiseau. L'Etat a donc décidé de fermer les sous-préfectures pour les transformer en maisons de l'Etat.

D'ailleurs, nous n'avons plus de Sous-préfet à Boulogne-Billancourt, puisque le dernier a été remplacé par le Sous-préfet d'Antony, qui assure l'intérim pour la ville. J'ai même interpellé Monsieur DAUBIGNY, le Préfet de région, ainsi que le nouveau Préfet des Hauts-de-Seine pour leur signaler que nous souhaitions conserver une Sous-préfecture à Boulogne-Billancourt. On m'a alors expliqué qu'il ne restait plus grand-chose, si ce n'est les cartes grises – qui ont tristement fait parler d'elles récemment –, l'accueil pour les associations ou encore l'accueil pour la délivrance de papiers étrangers. Bref, il y a de moins en moins de service à la Sous-préfecture de la ville. L'objectif est donc de réaliser des économies, de regrouper ces services au sein d'une division d'Etat et d'en transférer une partie à la Préfecture de Nanterre ou sur d'autres sites. Voici la première raison.

La seconde raison concerne l'état du bâtiment. Il s'agit d'une ancienne structure avec des vitres inclinées qui doivent être complètement refaites car l'eau s'infiltrait partout. Cela représente au total plus de 4 millions d'euros de travaux. Le Conseil général a donc décidé de ne pas lancer un tel projet pour n'y loger qu'une petite partie des services de la Sous-préfecture et de la Préfecture, sachant que l'Etat a déjà organisé son administration en vue d'un autre objectif.

Le Conseil général se retrouve par conséquent avec un bâtiment sur les bras qui lui coûte cher car il doit être rénové. De plus, il est de moins en moins occupé. Je regrette par ailleurs le départ du CDDP. Cependant, l'Etat et le Conseil général se sont mis d'accord pour installer la maison d'Etat rue Damiens et pour qu'en contrepartie la CDDP soit relogé ailleurs par le Conseil général. Encore une fois, je le regrette, mais nous ne pouvons pas nous y opposer car le processus est déjà engagé depuis longtemps. Voilà pourquoi je soumetts cette délibération au vote.

Vous savez enfin que les terrains n'appartiennent plus aux Villes depuis la loi de 1982. Certes, nous accueillons les



collèges et les lycées auparavant, mais nous restions aussi propriétaires. Cela est d'ailleurs le cas avec le collège du Vieux Pont pour lequel la Ville est propriétaire du terrain. En revanche, lorsque nous avons construit le collège Jacqueline Auriol par exemple, la Ville a dû céder le terrain au Conseil général pour un euro symbolique. Dans le cas présent, nous sommes dans une situation antérieure à la loi de 1982. Le terrain du CDDP est donc vendu au Conseil général, ce qui, au passage, générera une recette de 2,4 millions d'euros. Voilà la véritable histoire de ce dossier.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets aux voix.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

## **6. CONVENTION DE RÉPARTITION DE CHARGES DE PARKING - VILLE - OFFICE PUBLIC SEINE OUEST HABITAT - OSICA - 63, RUE MARCEL DASSAULT ET 10-16, RUE DE VANVES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER L'ACTE AFFÉRENT**

**M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Chers collègues, cette délibération a pour but de mettre un peu d'ordre dans la gestion des parkings situés 63, rue Marcel-Dassault, qui jusqu'alors ne faisaient l'objet d'aucune convention de partage de charges avec le propriétaire OSICA. Nous nous sommes donc entendus pour répartir de façon correcte et normale les charges d'entretien de ces parkings, sachant que la Ville devra supporter une somme annuelle de 3 700 €.

En outre, compte tenu du fait qu'OSICA et la Ville se retrouvent imbriquées dans des droits de propriété, alors que nous n'avons pas réellement besoin d'en être propriétaire, nous allons nous rapprocher de cette société pour apurer la situation. Nous ferons alors en sorte qu'OSICA devienne plein propriétaire de l'ensemble de cet îlot immobilier et que nous lui louions des parkings en fonction de nos besoins.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ?

J'aurai bien voulu qu'OSICA devienne propriétaire de ces parkings et que nous soyons locataires, mais je ne désespère pas car Monsieur MOUGIN va repartir à la charge.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## **7. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération comporte cinq points. Le premier porte sur l'actualisation du tableau des effectifs, joint en annexe. Il concerne 76 postes budgétaires. Le deuxième point a trait d'une part au renouvellement de trois contrats, et d'autre part au recours ponctuel à un expert de haut niveau pour l'évaluation de l'impact de la métropole du Grand Paris sur notre commune. Le troisième point fait état de la mise à disposition par la Ville d'agents municipaux auprès du Comité des œuvres sociales (COS) et du CCAS, et de la remise à disposition par le CCAS d'un directeur à la Ville. Le quatrième point concerne la signature d'un protocole transactionnel entre la Ville et un de ses agents dans le cadre d'une procédure de licenciement. Enfin, le point numéro cinq vous propose de prendre acte des modifications indiquées dans le rapport de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt sollicite la transmission d'un récapitulatif des sommes dépensées par la Ville depuis trois ans au titre des protocoles transactionnels. Le groupe La ville citoyenne s'étonne, au vu du nombre d'agents que compte la collectivité, du recrutement par la commune d'un expert chargé d'évaluer l'impact de la métropole du Grand Paris. Par ailleurs, il s'interroge également sur la rapidité avec laquelle le protocole transactionnel cité a pu être conclu. Il lui est répondu qu'il s'agit de l'aboutissement d'une procédure négociée, l'agent concerné ayant été accompagné par un conseil juridique.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances** : Des questions ont également été posées en séance pour disposer d'un complément d'explication sur le protocole transactionnel. Un avis favorable a été donné à l'unanimité, excepté pour l'article 4 où le groupe La vie citoyenne n'a pas pris part au vote.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUIBERT.

**M. GUIBERT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais justement revenir sur cette dernière délibération car elle fait l'objet d'une chronologie réellement hallucinante. On note en effet un fait générateur le 26, un licenciement le 29 et une transaction le 9 octobre, soit un temps record, et ce sans entretien préalable ni respect des délais légaux. La Ville « lâche » ainsi 100 000 €, soit à mon avis deux années de salaire, qu'il aurait largement aussi pu gagner aux prud'hommes. De plus, les frais d'avocat sont assez impressionnants.

Mon observation est donc la suivante : soit nous sommes faces à une gestion des ressources humaines extrêmement désinvolte, qui fait fi du droit le plus élémentaire en matière de licenciement, soit, comme cela est souvent le cas, il s'agit d'un licenciement pré-arrangé, auquel cas, il faudrait que la chronologie soit vraisemblable.

**M. BAGUET** : Comme il s'agit justement d'un accord transactionnel, vous m'autoriserez à ne pas m'étendre sur le sujet, le principal étant que les parties soient d'accord. Oui, Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT** : Vous aurez bien compris que nous demandons un vote par division, que nous voterons pour tous les articles et que nous nous abstiendrons sur l'article 4.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

Vote par article :

Articles 1 à 3 : approuvés à l'unanimité

Article 4 : approuvé à l'unanimité

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD).

Article 5 : approuvé à l'unanimité.

**8. GPSO - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DU SERVICE DE LA DIRECTION DES PARCS ET JARDINS ET PAYSAGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LES MISSIONS RELEVANT DU DOMAINE COMMUNAL - AVENANT N°1 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LE SIGNER**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Cet avenant relève de la convention que nous avons conclue le 26 mars 2013. Compte tenu des nombreux chantiers menés en 2013, il vous est proposé de modifier à la marge le taux de mise à disposition, dont le tableau figure dans votre dossier.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET** : A ce propos d'ailleurs, je vous transmettrai une copie de l'étude phytosanitaire de notre parc arboré boulo-nnais réalisée par GPSO. On me signalait tout à l'heure encore la nécessité d'abattre en urgence deux arbres dans l'échangeur du pont de Billancourt car ils sont truffés de champignons et qu'ils menacent de tomber à tout moment. Or, je sais que l'abattage des arbres suscite un drame de manière systématique. Cependant, lorsqu'un arbre s'abat sur des voitures ou sur des personnes – ce qui est encore plus grave – ces mêmes personnes sont les premières à critiquer le fait que nous n'ayons pas abattu les arbres malades. Je vous transmettrai donc cette étude qui touche un certain nombre d'éléments arborés, au regard du nombre d'arbres présents sur la Ville. Par conséquent, ne vous étonnez pas. Nous devons le faire à cette époque car si nous voulons replanter, il faut le faire avant la fin du mois de novembre. Nous allons donc procéder à quelques abattages d'arbres pour des raisons de sécurité et sanitaires.

## **9. COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**

**M. LOUAP** : Chers collègues. Comme vous avez le texte intégral devant vous, je ne vais donc pas vous lire tout le document. Je me contenterai donc de vous présenter les points marquants de cette rentrée, qui s'est d'ailleurs déroulée dans de très bonnes conditions.

## séance du 9 octobre 2014

Cette rentrée est marquée par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, avec l'instauration de la classe le mercredi matin, l'allongement de 30 minutes de la pause méridienne, la mise en œuvre progressive d'activités nouvelles le soir et sur le temps méridien sans hausses de tarifs pour les familles, ainsi que la création d'un service de goûter. Organisées sous la responsabilité des directeurs d'écoles, les activités du soir à l'école élémentaire, études suivies d'ateliers éducatifs, se mettent en place.

Ce sont 7 617 élèves, soit 17 de plus que l'an dernier, qui ont fait leur rentrée dans les trente écoles maternelles et élémentaires publiques et 3 052 élèves, soit 46 de plus que l'an dernier, dans les cinq écoles privées de la ville. Concernant le secondaire public, les quatre collèges publics accueillent 45 élèves supplémentaires, soit un total de 2 377 élèves, et les deux lycées 29 élèves supplémentaires, soit 1 906 élèves. Enfin, les effectifs dans le secondaire privé sont stables avec 2 001 collégiens et 1 464 lycéens.

Le bilan de la carte scolaire est de neuf fermetures et de douze ouvertures de classes, avec notamment, à quelques jours de la rentrée, l'obtention par le Maire de trois ouvertures supplémentaires à l'école primaire des sciences et de la biodiversité. Cette dernière, toute nouvelle école qui vient d'ouvrir ses portes, accueille 342 enfants. Innovant en matière architectural, cet établissement l'est aussi en matière pédagogique.

Concernant les très nombreuses actions organisées en faveur des jeunes, sous la responsabilité de mon collègue Monsieur MORAND, il convient de retenir que la fréquentation estivale des centres de loisirs était légèrement supérieure à celle de l'année précédente, puisque 1 332 enfants en moyenne ont été accueillis chaque jour durant le mois de juillet et 551 durant le mois d'août. Par ailleurs, 841 enfants sont partis en séjours de vacances cet été, soit 9 % de plus que l'été précédent. En outre, 632 enfants ont bénéficié des 50 stages artistiques proposés par la Ville, en complément des 122 stages sportifs organisés par mon collègue Monsieur FUSINA dans le cadre de l'école des sports, auxquels ont participé 2 897 enfants cet été.

La rentrée des centres de loisirs a été marquée par l'ouverture de deux nouveaux centres à l'école des Sciences et de la Biodiversité. La fréquentation moyenne des mercredis de septembre est en diminution par rapport à l'an passé, avec 2 365 enfants accueillis, contre 2 750 l'an dernier. Cette baisse sensible est certainement due à l'application des nouveaux rythmes scolaires.

En ce qui concerne les travaux, le montant du budget des travaux dans les écoles voté pour l'année 2014 s'élève à

quasiment 2,5 millions d'euros. Ce budget, qui s'élevait un peu moins de 1,2 millions d'euros en 2011, a plus que doublé en trois ans. Vous avez sous les yeux la liste des travaux les plus importants réalisés.

Pour ce qui est de la restauration, la Ville a produit plus d'un million de repas l'année dernière, accueillant à la cantine 78 % des élèves de maternelles et 83 % des élèves élémentaires. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le nombre de rationnaires s'annonce très légèrement supérieur cette année (6 176 contre 6 130 en 2013). Il est cependant en nette évolution le mercredi en maternelle (1 608 rationnaires contre 1 254 en 2013) et en élémentaire (1 530 rationnaires contre 1 290 en 2013).

D'autre part, nous pouvons nous féliciter des résultats des établissements scolaires boulois au brevet et au baccalauréat, dont le taux de réussite global est supérieur à la moyenne nationale.

A l'occasion de cette rentrée, nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle Inspectrice de l'Education nationale Madame Anne-Marie SACCO, qui succède à Madame Françoise DUTILLEUL, partie en retraite. Plusieurs nominations de directeurs sont également intervenues au sein des écoles primaires publiques. Vous en avez la liste sous les yeux. Nous leur souhaitons aussi la bienvenue dans notre commune. Les établissements privés n'ont quant à eux pas connu de changement de direction lors de cette rentrée. Enfin, les élections de parents d'élèves dans les écoles, collèges et lycées, se dérouleront demain et après-demain. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT.

**Mme PAJOT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous ne partageons pas votre enthousiasme au sujet de la qualité de la rentrée scolaire de septembre 2014. L'application de la réforme des rythmes scolaires à Boulogne-Billancourt reste une source de tensions pour les parents, ainsi que pour tous les acteurs de ce projet.

Premièrement, qu'observe-t-on à l'école un mois après la rentrée ? Dans la grande majorité des cas, les ateliers éducatifs annoncés ne sont à ce jour ni plus ni moins qu'un prolongement du temps d'études, voire même du temps de récréation dans certains cas. On observe également une baisse de la fréquentation du temps du soir à l'école. Sans propositions concrètes pour les activités de leurs enfants, de nombreuses familles se sont détournées à regret de l'école pour le temps du soir. C'est la conséquence de l'impréparation de ce dossier à Boulogne-Billancourt.

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Deuxièmement, que lit-on dans le guide des rythmes scolaires Rien sur le contenu de l'offre du temps périscolaire. Il est juste précisé que « le programme des activités sera établi au fur et à mesure, en fonction des moyens disponibles par écoles ». Nous déplorons aussi que ce guide soit imprécis, voire trompeur sur les responsabilités qu'il définit. Il y est précisé que la responsabilité du temps postscolaire en élémentaire est assumé par l'Education nationale. Cela n'est pas vrai. Les enseignants et les directeurs d'écoles organisent ce temps sous la responsabilité de la Ville et avec les ressources de la Ville. C'est en effet la Ville qui doit déterminer le cahier des charges et doit répondre à la question : qui fait quoi et avec quels moyens ?

Troisièmement, que lit-on dans le BBI ? Malgré le titre « rentrée réussie », pas une ligne sur les projets concrets de temps périscolaires proposés par la Ville. Malgré des formules qui laissent entendre que le sujet est clos, qu'il a été mené à bien et que la réforme a bien été menée, toujours pas de détails sur le contenu. Par ailleurs, votre communication ne manque pas d'insister sur la constante concertation entre les parties au projet. Pouvez-vous nous dire si les enseignants ont été consultés avant que vous ne statuez sur l'évolution de leur rémunération horaire pour l'animation de ces temps périscolaires ? Quand une réunion avec tous les directeurs d'école s'est-elle tenue pour traiter du contenu et de l'organisation humaine et logistique depuis la rentrée ?

Enfin, en dépit du temps que la Ville s'est donnée pour préparer l'application de cette réforme, le constat est aujourd'hui décevant. Le bilan de fin de trimestre que vous nous proposerez devra détailler le programme des activités, école par école, tel que le guide pratique que vous avez diffusé le prévoit. Merci.

**M. BAGUET :** Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Madame PAJOT, je crois franchement qu'il faut revenir sur l'histoire et le calendrier de ces rythmes scolaires. Je vous rappelle quand même que cette réforme nous a été imposée à notre corps défendant, que l'Association des maires des Hauts-de-Seine a émis des réserves et que l'on nous a demandé un premier projet dans l'urgence le 31 janvier dernier. Heureusement, nous avons déjà mis en place des concertations à tous les niveaux très en amont, avec les parents d'élèves, les acteurs associatifs, les animateurs, les enseignants, ainsi que les directeurs (publics et privés). Nous avons donc organisé un grand nombre de réunions. Nous avons même fait voter dans cette salle le travail du mercredi ou du samedi lors de deux assemblées et le fait que nous repoussions la mise en application des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Nous nous sommes donc retrouvés à la fin janvier 2014 avec un projet qui n'était pas partagé car les enseignants avaient leur position et que les fédérations de parents étaient totalement opposées à l'application des rythmes scolaires. On m'a même demandé d'engager un bras de fer avec le directeur académique pour ne pas subir ces rythmes. Malheureusement, au fil du temps, le calendrier avançant, il a fallu trouver une solution. Nous avons ensuite repris le dialogue après les élections municipales avec les syndicats car cette réforme impacte énormément de monde sur la Ville. Bien évidemment, elle impacte en premier lieu les familles, mais elle impacte également les agents municipaux ou encore les associations, qui étaient inquiètes à l'approche de la rentrée car elles devaient organiser leur planning et faire leurs réservations de salles. De la même façon, le forum des inscriptions ne savait pas quoi répondre aux familles.

Le directeur académique a par ailleurs repoussé successivement tous les conseils départementaux de l'Education nationale, pour ne tenir que celui de février 2014. Il a en effet repoussé celui de mars, celui d'avril et celui de mai. Enfin, la circulaire de l'éphémère Ministre de l'Éducation nationale Monsieur HAMON est également tombée le 9 mai, alors que la fin de l'année scolaire était le 3 juillet. Il nous a donc fallu reprendre tout cela.

Pour autant, nous avons trouvé un consensus sur les responsabilités et l'organisation de ces rythmes scolaires à Boulogne-Billancourt. Le plus important était en effet de rassurer les familles et les différents acteurs concernés. Il fallait le faire et nous l'avons fait. Des réunions ont d'ailleurs eu lieu au mois de juin et nous avons reçu les familles, les organisations syndicales et les directeurs d'écoles pour arrêter une responsabilité partagée. Toutefois, vous avez raison car il y a une erreur dans la plaquette en termes juridiques. Les TAP restent bien sous la responsabilité de la Ville (le directeur académique m'avait aussi fait cette remarque lors de la journée portes ouvertes de l'école des Sciences et de la Biodiversité).

Aussi, pour être cohérents, nous n'avons modifié aucune des responsabilités pour les maternelles. Il n'y a donc aucun changement. Les parents peuvent continuer à venir chercher leurs enfants quand ils le veulent à partir de 17h30, après le goûter. Ce dernier était d'ailleurs réclamé par les familles boulonnaises et les fédérations de parents d'élèves depuis de nombreuses années. Elles le demandaient déjà lorsque j'étais encore chargé des affaires scolaires. Nous en avons donc profité pour mettre en place ce goûter obligatoire payant.

Pour ce qui est de l'élémentaire, vous savez très bien que de nombreuses familles demandent que leurs enfants restent à l'étude. Or, cela nécessite une compétence professionnelle

## séance du 9 octobre 2014

que seuls les enseignants peuvent assurer. Nous nous sommes donc retrouvés dans une situation compliquée. Je vous ai d'ailleurs déjà expliqué tout cela lors du Conseil du 3 juillet, mais visiblement vous avez déjà oublié. Bref, la situation était compliquée puisque certains enseignants ne pouvaient assurer le temps d'études que jusqu'à 17h15. Par ailleurs, le directeur académique a également demandé d'abaisser la durée des études d'une heure trente à 45 minutes, puisque les enfants n'ont plus de devoirs à faire à la maison depuis maintenant une dizaine d'années dans le cycle 1. Les études servent donc principalement à accompagner les enfants.

Par conséquent, la situation était la suivante. Les enseignants assuraient les études sous la responsabilité de la Mairie – puisque c'est elle qui les paye et que cela nous permet d'avoir des études de qualité –, mais nous ne savions pas quoi faire des enfants à 17h15. Or, comme la plupart des familles ont demandé que nous gardions les enfants jusqu'à 18h00, nous aurions dû faire venir des animateurs à 17h15 seulement pour trois-quarts d'heure ! Cela semblait assez difficile, sachant que certains n'habitent pas forcément Boulogne-Billancourt et qu'ils ont déjà fait le temps de cantine de 11h30 à 13h30.

En définitive, tout cela n'était pas très pratique. J'ai donc posé la question aux directeurs d'écoles en disant qu'il y avait deux solutions : soit la Ville assume sa responsabilité de 15h45 jusqu'à 18h00 et dans ce cas, les directeurs ne sont que des intervenants pour les études, soit ils en prennent l'entière responsabilité. A l'unanimité, les directeurs d'écoles élémentaires ont demandé à prendre la responsabilité de 15h45 jusqu'à 18h00. Je leur ai dit que nous interviendrons alors en complément lorsque les projets des TAP seront élaborés, c'est-à-dire à Noël, puisque nous nous sommes donné du temps pour faire un état des lieux école par école (pour connaître les locaux disponibles) et consulter les associations de proximité qui pourraient éventuellement aider les instituteurs.

Dans le même temps, il ne s'agit pas non plus de déshabiller les associations car si les activités qu'elles organisent en fin d'après-midi sont faites gratuitement dans les écoles, elles ne peuvent plus survivre. Par conséquent, nous devons aussi protéger la vie de nos 250 associations subventionnées, car c'est une richesse boulognaise. Nous n'allons donc pas les mettre à mal pour seulement trois quarts d'heures d'activités pendant quatre jours par semaine. Cela ne serait pas très convenable et pèserait sur l'harmonie de notre cité.

J'ai donc été très clair en annonçant que nous déploierons ces mesures au fil du temps. Monsieur LOUAP a même relayé le message dans toutes les écoles de la Ville. Nous avons également envoyé un questionnaire aux directeurs d'écoles la semaine dernière, pour avoir leurs retours et savoir de

quoi ils avaient besoin. Par ailleurs, nous recensons aussi les disponibilités de nos animateurs et de nos éducateurs sportifs. A ce jour, certaines écoles ont bien avancé et disposent déjà de nombreuses activités.

Nous devons donc nous donner du temps et nous ferons le bilan à Noël. Il s'agira aussi de dresser un bilan financier car cette réforme a eu un impact considérable. Je rappelle en effet que les parents d'élèves et les organisations syndicales ont demandé que les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) fassent moins de ménage dans les parties communes pour accompagner davantage les enfants. Cela a été validé en CTP à leur grande satisfaction. J'ai d'ailleurs d'excellents retours et les familles sont ravies d'avoir des agents plus disponibles pour les enfants. Les ATSEM sont donc chargés de faire uniquement le ménage dans leur classe, puisque d'autres agents du primaire assurent désormais le ménage dans les parties communes des maternelles.

De plus, nous avons fait appel à une société prestataire pour assurer le ménage dans les écoles élémentaires. Cela présente un avantage considérable puisqu'elles effectuent le ménage le matin. De fait, il est possible d'occuper les locaux le soir. Certaines écoles empêchaient en effet les enfants d'aller aux toilettes après 17h15 car les agents municipaux faisaient le ménage pour que les sanitaires soient propres le lendemain matin. Dorénavant, tout le monde peut utiliser les locaux communs des écoles (toilettes, réfectoires) car les sociétés de ménage interviennent le matin. Par conséquent, l'école est propre lorsqu'arrive le directeur, les enseignants et les familles. En d'autres mots, nous avons optimisé.

Tout cela fut en quelque sorte une mini-révolution. Je trouve donc, encore une fois, que nous nous en sommes très bien sortis car le chantier était conséquent. Nous allons maintenant travailler sur le contenu pédagogique. D'autre part, comme je l'avais également dit en juillet, nous ne sommes pas dans un désert d'activités pédagogiques à Boulogne-Billancourt car les enfants ont tout ce qu'ils veulent. Nous allons même vous proposer un nouveau projet, qui n'a encore jamais été mis en place, dans une prochaine délibération, concernant les 11-15 ans. Bref, les parents savent qu'il existe une véritable politique d'accueil de la famille, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports à Boulogne-Billancourt depuis de nombreuses années. Cela fait partie de l'attractivité de notre Ville. Nous le verrons d'ailleurs dans la DM n°2 où nous vous annoncerons une bonne nouvelle en termes de marché immobilier, alors que ce dernier a tendance actuellement à s'effondrer au niveau national. En effet, tout le monde veut venir habiter à Boulogne-Billancourt. Cela signifie donc bien que la Ville est attrayante, y compris sur le plan scolaire.

Globalement donc, cette rentrée fut satisfaisante. De plus, nous avons obtenu l'ouverture de cinq classes entre avril et septembre 2014 à l'école des Sciences et de la Biodiversité, alors que le directeur académique était très restreint en termes de postes. Nous avons même obtenu plus puisque, grâce à ces cinq ouvertures, le directeur académique a accepté une décharge totale du directeur de cette école (qui compte pour un poste). Cela n'est pas le cas de toutes les communes puisque certains parents ont manifesté pour demander l'ouverture de classes supplémentaires. Or, nous n'avons pas eu ce problème à Boulogne-Billancourt. De fait, il ne faut pas voir uniquement le mal, surtout si la rentrée s'est déroulée à 95 % dans de bonnes conditions. Nous pouvons donc nous en féliciter les uns et les autres, même s'il est toujours possible de s'améliorer. Les louanges de Monsieur LOUAP sont par conséquent tout à fait justifiées.

*Le Conseil municipal prend acte de cette communication.*

## **10. OPÉRATION HABITAT QUALITÉ - PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ 27, RUE MICHELET - EXTENSION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

**Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur**

Chers collègues,  
Cette délibération marque une étape dans l'opération de protection et de réhabilitation de la copropriété du 27 rue Michelet. Pour rappel, l'association PACT des Hauts-de-Seine a mis en avant en 2009 un processus avancé de dévalorisation de cette copropriété qui compte 47 logements. En 2010, le comité technique de l'Opération habitat-qualité (OHQ) a mis en œuvre un plan de sauvegarde. Enfin, une commission chargée de l'élaboration du plan de sauvegarde de cette copropriété a été désignée en 2011. Cette dernière s'est réunie cinq fois.

Il nous est donc proposé aujourd'hui :

- d'approuver le projet de plan de sauvegarde ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire ou le Maire-adjoint délégué à signer le plan de sauvegarde avec l'Etat et GPSO ;
- d'étendre le droit de préemption urbain à la totalité de la copropriété du 27 rue Michelet.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, Rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe La ville citoyenne a demandé si d'autres propriétés ont été identifiées sur le territoire de Boulogne-Billancourt. Il a été répondu que 48 propriétés ont été repérées sur le territoire et qu'elles sont

régulièrement suivies dans le cadre de l'Opération habitat-qualité. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt s'étonne que le syndic ne se soit pas saisi plus tôt de la problématique posée par la réhabilitation de cet immeuble. Il est rappelé dans ce contexte que la copropriété citée fait partie des immeubles dégradés recensés dans le cadre de l'Opération habitat-qualité (OHQ). La représentante du groupe suggère la transmission de la liste des bâtiments sélectionnés à l'attention des responsables des permanences de quartiers. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je rappelle que cette très belle opération a été lancée du temps de la Communauté d'agglomération du Val de Seine. Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. PISCINE ET PATINOIRE MUNICIPALES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE, DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS (POSS) ET DE CONVENTIONS TRIPARTITES DE MISE À DISPOSITION DE CRÉNEAUX ET DE LOCAUX - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS**

**M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit simplement de mettre à jour ce document compte tenu des travaux réalisés au cours de l'année écoulée. Celui-ci a été validé par la Direction départementale de la cohésion sociale (ancienne Direction départementale de la jeunesse et des sports). Il vous est donc proposé de valider la modification de ce POSS, ainsi que les conventions tripartites et le règlement intérieur. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe La ville citoyenne informe qu'il s'abstiendra sur cette délibération car il est favorable à une municipalisation de la structure. Aucune question. Adopté.

# séance du 9 octobre 2014

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?  
Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Je ne vous cache pas que j'ai le sentiment quelque peu étrange d'entendre mon ami Marc FUSINA rapporter ce texte, lui qui fut un grand pourfendeur du retour de la piscine-patinoire dans le service public. Je me souviens en effet de débats ici-même sur les casiers de la patinoire, pour savoir si Vert Marine allait rendre la pièce introduite dans le casier pour le refermer. Or, aujourd'hui, c'est une grande victoire car ils rendent la pièce ! Je le dis avec humour et j'espère que cela ne vexera pas mon ami Marc FUSINA. Bref, il est quand même assez étrange d'avoir ce type de débat avec un rapporteur qui nous parle désormais de la poursuite de délégation de service public. J'observe d'ailleurs qu'elle est passée avec une SARL au capital de 8 000 €. Or, j'ai fait beaucoup de DSP dans ma vie et jamais je n'aurais accepté de traiter avec une société au capital aussi faible, qui n'a pas de garanties supplémentaires et gère uniquement deux équipements en France.

Certes, les textes ne nous posent aucun problème particulier. Nous les avons même lus avec beaucoup d'attention car nous sommes très sérieux. Ils nous ont semblé parfaitement conformes aux règles d'attribution et de sécurité. Ce ne sont donc pas les textes qui nous posent problème, mais l'obstination à maintenir cet équipement dans le champ d'une délégation de service public. De plus, il s'agit d'un affermage car ce n'est pas Vert Marine qui a construit, mais la Mairie. Je me souviens encore des hurlements de certains, alertant ici-même Monsieur SOLERE sur les malfaçons de cet équipement et le fait qu'il revienne dans le service public. Pour autant, nous n'avons pas changé d'avis et nous sommes toujours pour le retour de la piscine-patinoire dans le service public. Nous ne sommes pas des empêcheurs de DSP car nous sommes d'accord pour certaines d'entre elles. Cependant, nous sommes contre d'autres, telle que celle-ci par exemple. Ensuite, qu'il soit mis fin à cette DSP à son expiration, ou de façon anticipée après négociations, ne regarde que la Majorité.

Par conséquent, nous souhaitons le retour de la piscine-patinoire dans le service public, d'autant plus qu'il faudra mailler cette structure avec de nouveaux équipements sportifs. Si vous proposiez par exemple de faire une nouvelle piscine sur l'île Seguin, comme nous l'avions proposé, il faudrait bien que nous ayons une maîtrise des flux. En effet, un délégataire qui gère sa piscine dans son coin tandis que la Ville en gère une autre serait un véritable problème, à moins que vous n'ayez l'intention de déléguer tous les services publics dans cette ville, ce contre quoi nous nous opposerons fermement. Je réaffirme donc une nouvelle fois notre position de principe. Nous sommes pour le retour de la piscine-patinoire dans le

patrimoine de la commune et nous souhaitons mettre fin à cette délégation de service public. Cela nous permettrait enfin de gérer au mieux cet équipement dans l'intérêt des citoyens. Certes, ce vote peut vous paraître biscornu car nous ne sommes pas contre les textes proposés, mais contre la formule de délégation de service public. Notre sagesse nous amène donc à manifester cette position par une simple abstention. Merci.

**M. BAGUET :** S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets aux voix.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?  
Monsieur FUSINA.

**M. FUSINA :** Je voudrais apporter deux réponses à Monsieur GABORIT. Concernant le capital de 8 000 €, il s'agit simplement de la société dédiée au suivi des comptes dans le cadre de la nouvelle délégation. Sa fonction est donc bien précisée. S'agissant du débat régie directe ou DSP, nous sommes hors sujet car la délibération est de savoir si nous adoptons le POSS ou pas. Nous devrions d'ailleurs passer cette délibération même si la piscine était en régie directe car c'est une obligation réglementaire.

**M. GABORIT :** Monsieur FUSINA a raison. Ce n'est pas le sujet. Toutefois, nous sommes quand même dans un Conseil municipal et la parole est libre. J'aimerais donc connaître l'avis du nouvel adjoint aux sports. Je voudrais savoir s'il préfère une délégation de service public ou le retour de la piscine dans le giron de la commune. Nous avons quand même le droit de demander son sentiment personnel sur un sujet aussi important à un adjoint au Maire. S'il ne veut pas répondre, qu'il ne réponde pas. Cela m'est égal.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

(Abstention du groupe La Ville Citoyenne).

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

## **12. RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF LE GALLO - RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RUE DE SÈVRES ET LE QUAI LE GALLO - RÉALISATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

**M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Nous rentrons dans le vif du sujet concernant le lancement de cette grande opération, qui porte sur la restructuration du complexe sportif Le Gallo, puisqu'il convient de réaliser les travaux suivants :

- création d'une liaison douce reliant la rue de Sèvres et le quai Le Gallo et permettant la desserte du bâtiment de SFL (ancien bâtiment Thomson) ;
- création de bâtiments modulaires permettant le maintien de l'activité sportive.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la création d'une liaison douce et de bâtiments provisoires sur le complexe sportif Le Gallo. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, Rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt a demandé si cette liaison figurait bien dans la délibération adoptée par le Conseil municipal du 13 juillet sur le schéma d'orientation des sports de plein air. En effet, cette délibération n'avait pas vocation à détailler l'ensemble des travaux, mais à précéder l'ensemble des grandes orientations. Le détail précis des travaux était quant à lui inclus dans le cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, il est précisé que cette sente a toujours été prévue puisqu'elle est liée au droit de passage accordé lors de la scission de la grande parcelle LMT. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je rappelle que ce terrain a été acheté en 1995 – le Maire de l'époque était Monsieur GRAZIANI – au moment où la société LMT a décidé de couper son terrain en deux. Il y avait une partie située rue de Sèvres et une partie située quai Le Gallo. De fait, comme les ouvriers de LMT rentraient par la rue de Sèvres, la société a accepté de céder le terrain situé sur cette même rue, à condition que ses employés puissent continuer à passer par le terrain de la Ville. Il existe donc une servitude de passage public historique. Voilà pourquoi nous réalisons cette sente qui longera l'immeuble du 18-20, rue de Sèvres. Celle-ci permettra non seulement la desserte de l'immeuble SFL – qui appartient maintenant à la Société Foncière Lyonnaise –, mais elle aidera surtout les gens du quartier à pouvoir accéder au fleuve et aux berges, sans avoir à faire le tour par la rue Béranger ou la rue Gallieni. Cette sente va donc donner de la respiration au quartier. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. RECENSEMENT DE LA POPULATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ORGANISER ET FIXER LES MODALITÉS DU RECENSEMENT POUR 2015 ET 2016**

**M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Comme vous le savez, le recensement se fait annuellement par sondage pour les villes de plus de 10 000 habitants depuis 2004. Pour les années 2015 et 2016, les enquêtes se dérouleront du troisième jeudi du mois de janvier jusqu'au sixième samedi suivant la date de début de collecte, autrement dit, du jeudi 15 janvier au samedi 21 février pour 2015. Ce recensement entraîne le recrutement d'agents communaux. Ces personnes sont choisies en fonction de leur connaissance du terrain et de la proximité des secteurs affectés. Elles devront se rendre disponibles en dehors des heures de travail. Il s'agit d'une équipe de 30 agents dont un contrôleur.

Je précise par ailleurs que l'INSEE est en train de déployer le recensement en ligne, qu'elle a déjà testé sur un certain nombre de communes. S'agissant d'une procédure nouvelle, nous avons préféré maintenir le recensement traditionnel pour les deux prochaines années. Nous aviserons par la suite en fonction des retours d'expérience de l'INSEE sur le recensement en ligne.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :** Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## **14. MUSÉES MUNICIPAUX - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - CONTRAT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION NUMÉRIQUE D'ŒUVRES - CHARTE DU LABELLISÉ « TOURISME ET HANDICAP » - DONATION - ACCEPTATION ET AUTORISATION**

**M. Claude ROCHER, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer sur cinq projets et une donation. Le premier projet concerne une convention de partenariat avec la Fondation Le Corbusier. Les



modalités portent sur les visites guidées de l'appartement de Le Corbusier au 24, rue Nungesser et Coli et sur le parcours architectural des Années 30, rue du Belvédère et avenue Robert Schuman.

Le deuxième projet est une convention de partenariat avec l'association Cultures du cœur 92. Elle prévoit un cadre de coopération entre les musées municipaux de la ville de Boulogne-Billancourt et l'antenne départementale de cette association, afin de donner accès à une programmation culturelle de qualité à un public qui en reste habituellement exclu.

Le troisième projet porte sur une convention de partenariat avec la Société des amis du Musée d'Orsay. Ce projet a pour objet de définir les avantages tarifaires et d'accès dont bénéficieront les adhérents de la Société des amis du Musée d'Orsay au sein du Musée des Années 30. En contrepartie, la Société des amis du Musée d'Orsay s'engage à promouvoir les offres proposées par le Musée des Années 30 ainsi que sa programmation culturelle. Cette convention est consentie à titre gracieux.

Le quatrième projet concerne le contrat d'autorisation d'exploitation numérique d'œuvres. Il prévoit le cadre juridique ainsi que les conditions financières pour l'utilisation des images et la mise en ligne des fonds du Musée des Années 30 sur le futur site Internet du musée.

Le cinquième projet s'intéresse à la charte label national « Tourisme et handicap ». Le Musée des Années 30 poursuit sa démarche visant à favoriser l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes porteuses de handicap en facilitant l'accueil et l'accessibilité de son site aux visiteurs handicapés. Cette charte est délivrée à titre gracieux.

S'agissant de la donation, il s'agit d'une œuvre de Pierre INO intitulée *Solitude*, pour une valeur d'assurance de 8 000 €. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. PROGRAMME D' ACTIONS « VILLE AMIE DES ENFANTS », CONVENTION AVEC UNICEF FRANCE ET L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AINSI QUE TOUS LES ACTES AFFÉRENTS**

### **M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur**

Initié en 2002 par l'UNICEF France en partenariat avec l'Association des maires de France, « Ville amie des enfants » est un réseau d'échanges de bonnes pratiques au service des enfants et des jeunes. Les villes de ce réseau entretiennent avec l'UNICEF une relation partenariale pour la cause des enfants.

En 2012, la ville de Boulogne-Billancourt, engagée depuis plusieurs années dans des politiques volontaristes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, s'est portée candidate pour intégrer ce réseau et s'est vue décerner le titre de « Ville amie des enfants » par l'UNICEF.

Ce titre étant valable le temps d'un mandat municipal, la Ville souhaite poursuivre son partenariat et obtenir le titre « Ville amie des enfants » pour la période 2014-2020.

Pour cela, elle souhaite s'engager à :

- mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local : il sera tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles, mais aussi les budgets de la collectivité ;
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles ;
- encourager les enfants et les jeunes à être acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leur opinion, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux ;
- faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la ville de Boulogne-Billancourt reposera sur les actions ou projets innovants suivants :

- le bien-être des enfants dans la ville et leur qualité de vie ;
- la participation citoyenne des enfants et des jeunes ;
- la santé, l'hygiène et la nutrition ;
- la prise en compte du handicap ;
- l'éducation ;
- le jeu, le sport, la culture et les loisirs.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération et d'autoriser le Maire à la signer.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GUIBERT.

**M. GUIBERT** : Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais faire une simple observation, relative d'ailleurs aux délibérations 14 à 18. L'ensemble de ces conventions prévoit un certain nombre d'actions réciproques suivies. Il serait donc souhaitable que ce suivi fasse l'objet d'une communication annuelle en Conseil municipal afin d'être informé sur la réalité des actions engagées et sur leur effet.

**M. MORAND** : Un rapport est fourni au Maire de façon semestrielle par l'Espace santé sur les actions engagées et la manière dont elles se sont déroulées. Certes, ce compte rendu n'est pas mentionné publiquement, mais sachez qu'il existe déjà.

**M. BAGUET** : Merci. Je mets aux voix.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

## **16. ESPACE SANTÉ JEUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT - CONVENTIONS AVEC LES COLLÈGES ET LYCÉES DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER**

**M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur**

Dans le cadre de ses missions, l'Espace santé jeunes coordonne depuis 2006 des actions collectives destinées aux 12-25 ans visant à prévenir les conduites à risques et à promouvoir auprès d'eux les comportements favorables à la santé.

Depuis son ouverture, l'Espace santé jeunes a permis la sensibilisation de 14 000 jeunes, soit un peu plus des trois quarts des Boulonnais de cette tranche d'âge (la Ville compte aujourd'hui environ 16 000 Boulonnais âgés de 12 à 25 ans).

Ces collaborations entre l'Espace Santé Jeunes, son réseau de partenaires, les collèges Jean-Renoir, Paul-Landowski, Jacqueline-Auriol et Bartholdi et les lycées Etienne-Jules Marey et Jacques-Prévert sont des exemples réussis de mutualisation et de transversalité au service de la population qu'il convient de valoriser et de soutenir.

Je vous propose, mes chers collègues, afin de pérenniser

les projets éducatifs qui fonctionnent déjà depuis plusieurs années, d'approuver les projets de conventions à passer avec les collèges Jean-Renoir, Paul-Landowski, Jacqueline-Auriol et Bartholdi et les lycées Etienne-Jules Marey et Jacques Prévert et d'autoriser le Maire à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ?

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

## **17. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER**

**M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues. Boulogne-Billancourt est la deuxième ville d'Ile-de-France en termes de population. Du fait de la mise en place des agences régionales de santé (ARS - loi HPST de juillet 2009) et la réforme de l'organisation territoriale en cours, les villes sont désormais des acteurs à part entière de mise en œuvre de la politique de santé, qui n'était pas une action régaliennne de la Ville jusqu'à présent.

La ville de Boulogne-Billancourt mène depuis 18 ans une politique de santé active, amorcée notamment par la création d'une mission santé en 1996 puis par l'implantation d'un Espace santé jeunes en 2005, situé rue Thiers. En 2008, la nouvelle municipalité l'a ensuite rapatrié à l'Espace Delory et l'a doté de moyens supplémentaires avec une politique de santé basée sur la mutualisation des moyens et une coopération accrue avec les acteurs de la santé localement.

Réseau ASDES (Accès aux soins, aux droits et éducation à la santé)

Dans le cadre de cette convention de partenariat, le réseau ASDES s'engage à :

- mettre à disposition une chargée de projet afin d'animer le réseau local de santé (réunions d'information auprès des partenaires locaux, inscription dans le réseau, accompagnement des professionnels du réseau, etc.) ;

# séance du 9 octobre 2014

- mettre à disposition des professionnels de santé du réseau chargés d'organiser et d'assurer une consultation une demi-journée par semaine pour les patients vulnérables adressés par les professionnels adhérents au réseau local de santé ;

- rédiger une évaluation en collaboration avec le service santé de la Ville, qui sera intégrée au bilan final du réseau départemental.

En contrepartie, la Ville accueillera ces professionnels dans les locaux de l'Espace santé jeunes.

Les parents des élèves sont informés des nouvelles actions en début d'année lors des réunions d'accueil.

Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), Codes 78, Oppélia, et Oppélia-trait d'Union

Il vous est aussi proposé de renouveler quatre conventions de partenariats, nécessaires au bon fonctionnement du service santé :

- le CIDDIST de l'hôpital Ambroise Paré qui accueille dans les locaux de l'Espace santé jeunes, des jeunes Boulonnais âgés de 12 à 25 ans dans le cadre de la prévention des IST et du SIDA ;

- le CODES qui met en place un point de diffusion décentralisé de documentation pour les professionnels de santé dans les locaux de l'Espace santé jeunes ;

- l'association Oppélia qui mène une réflexion commune avec l'Espace santé jeunes sur la mise en œuvre des programmes santé ;

- l'association Oppélia -Trait d'Union qui s'engage à mettre à disposition à titre gratuit un psychologue addictologue qui accueillera des jeunes Boulonnais âgés de 12 à 25 ans.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver les projets de conventions de partenariat joints à la présente délibération et à autoriser le Maire à les signer.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

**18. ESPACE SANTÉ JEUNES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLAŒCOURT, LA CROIX ROUGE FRANÇAISE ET LE LYCÉE ETIENNE-JULES MAREY - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER**

**M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de prévention en assurant notamment l'implantation progressive de défibrillateurs dans tous les bâtiments municipaux et l'espace urbain avec les MUPI.

Cet engagement se développe également au travers de la formation des Boulonnais aux gestes qui sauvent. En partenariat avec l'Espace santé, les secouristes bénévoles de la Croix-Rouge française, antenne locale de Boulogne-Billancourt, se chargent d'animer des démonstrations à l'utilisation d'un défibrillateur lors de manifestations municipales ou autres réunions de quartiers.

Enfin, la Croix-Rouge s'est particulièrement engagée à la formation des élèves de 1ère ASSP du lycée Etienne-Jules Marey qui devront à leur tour transmettre leurs connaissances aux élèves de CM2 des écoles publiques de la Ville.

Aussi, je vous invite, mes chers collègues, à approuver les projets de conventions, joints à la présente délibération et à autoriser le Maire à les signer.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

## **19. CENTRE DE LOISIRS POUR LES 11/15 ANS - TARIFICATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA POPULATION**

### **M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit là d'une nouveauté dans la Ville. Lors de la rentrée 2014/2015, au vu du nombre très faible d'enfants inscrits, il a été décidé de transformer le centre de loisirs élémentaire Centre-ville situé au 60, rue de la Belle-Feuille en structure d'animation pour les jeunes de 11 à 15 ans, et ce à partir des vacances de la Toussaint. Il s'agit de la première structure municipale ayant vocation à accueillir des jeunes de cette tranche d'âge. Nous concrétisons ainsi un de nos premiers engagements en matière de développement d'une nouvelle politique jeunesse sur la commune.

S'il a vocation à être pérenne, ce centre de loisirs doit néanmoins passer par une phase de lancement et de mise au point. Nous avons eu ainsi une réunion hier avec les principaux de collèges et mon collègue Pascal LOUAP pour avoir un temps d'échanges sur le sujet et recueillir leurs avis. De la même manière, les jeunes auront eux-mêmes la possibilité de faire des propositions. C'est la raison pour laquelle son mode de fonctionnement sera susceptible d'être révisé dans la prochaine délibération qui fixera les tarifs et les conditions d'accès aux activités municipales pour l'année 2015.

Les activités proposées seront élaborées autour de deux principaux axes éducatifs :

- favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes :
  - en les initiant à la vie en collectivité ;
  - en les encourageant à s'engager jeunes dans la vie associative et dans la vie de la commune ;
- réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs :
  - en permettant la découverte et l'ouverture sur le monde ;
  - en favorisant le développement de la personnalité, des talents ;
  - en informant dans tous les domaines, notamment sur les conduites à risque.

Le centre de loisirs accueillera les jeunes de 11 à 15 ans pour les petites vacances du lundi au vendredi, de 9h à midi et de 14h à 18h30 et chaque mercredi le reste de l'année, de 11h30 à 19h. Durant les vacances, les enfants qui le souhaitent auront la possibilité de participer soit une demi-journée, soit de rester toute la journée et de déjeuner à la cantine au centre de loisirs Maître-Jacques.

Les grilles tarifaires de cette nouvelle prestation figurent

dans la délibération. Elles sont évidemment à l'essai pour les prochains mois. Ces tarifs sont applicables à compter du 20 octobre 2014 et la tarification applicable à la cantine est conforme aux tarifs de la restauration scolaire selon l'annexe A1 de la délibération du 18 décembre 2013.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous prie de bien vouloir en délibérer. Cela me paraît être un bon projet pour la Ville et en faveur des adolescents qui manquaient de ces structures.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe La ville citoyenne demande si cette initiative a fait l'objet d'une étude de besoins préalables auprès des parents d'élèves. Il lui est répondu que les activités proposées semblent particulièrement bien correspondre à une attente puisque 35 inscriptions individuelles s'avèrent déjà enregistrées. Ce centre de loisirs à destination des 11-15 ans s'inscrit toutefois aujourd'hui dans le cadre d'une démarche expérimentale. A l'issue de celle-ci, un bilan sera effectué, y compris en termes de tarifications.

Le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt suggère qu'une étude comparative des tarifs pratiqués dans d'autres villes soit réalisée. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe La ville citoyenne a fait plusieurs remarques. Il trouve bonne l'initiative d'un centre de loisirs à destination de la jeunesse. Il formule la même remarque qu'en commission des affaires générales quant à la demande et il lui est répondu la même chose. Enfin, le groupe La ville citoyenne se demande si le quotient familial est le meilleur système pour tarifier les activités municipales. Il lui est répondu qu'il y aura une réflexion plus générale sur la tarification envisagée. Avis favorable à la majorité, le groupe La ville citoyenne ne prenant pas part au vote.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN, puis Madame JAILLARD.

**Mme SHAN :** Je comprends donc qu'il s'agit d'une expérience pilote et je m'explique pourquoi aucune publicité n'a été faite pour que les enfants puissent s'inscrire. J'ai également compris qu'un certain nombre d'enfants testeraient ce dispositif à la Toussaint. Sont-ils réellement « bénévoles » ou sont-ils inscrits selon la procédure ?

## séance du 9 octobre 2014

Par ailleurs, comme il s'agit d'une centre de loisirs qui s'adresse aux 11-15 ans, j'aimerais qu'une attention particulière soit portée au recrutement des animateurs et que nous n'ayons pas forcément les mêmes que ceux présents dans les centres de loisirs en maternelle ou en élémentaire.

Je constate d'autre part que le dispositif peut ouvrir à 11h30 le mercredi. Or, les cours ont lieu jusqu'à 12h00 ou 13h00 dans les collèges publics de la Ville et les enfants sortent sans avoir déjeuné. Je ne sais donc pas qui pourra arriver à 11h30 dans un centre de loisirs. Cela serait peut-être à revoir.

Enfin, je profite de cette interrogation sur l'activité des 11-15 ans pour revenir sur une demande forte des familles. Elle concerne les 11-14 ans puisque ces élèves de sixième à la quatrième se retrouvent sans cours durant la deuxième quinzaine du mois de juin puisque les collèges sont utilisés pour le brevet des collèges. Il y aurait donc plutôt des propositions à faire sur des formules de séjour que de centres de loisirs.

**Mme JAILLARD :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Notre groupe La ville citoyenne s'est effectivement interrogé en commission des finances sur les besoins exprimés. On apprend aujourd'hui qu'il s'agit d'un projet pilote. De même, nous nous interrogeons sur la grille tarifaire en vigueur car celle-ci ne nous satisfait pas. La commission des finances nous a alors répondu qu'une réflexion était en cours pour une refonte globale de cette grille tarifaire pour les services publics communaux. Nous encourageons vivement la Majorité dans cette voie, puisqu'une partie de notre programme de l'élection municipale était justement consacrée aux services publics communaux. Nous proposons en effet la mise en place d'une nouvelle grille afin d'assurer une véritable progressivité de la tarification. Nous rejoignons d'ailleurs dans ce sens les préconisations émises dans le cadre de deux rapports de très grande qualité du Conseil économique et social local (CESEL) de 2012. Nous aurions d'ailleurs aimé que des conclusions en soient tirées un peu plus rapidement.

Le premier rapport du CESEL portait sur la tarification des activités municipales. Le second s'attachait à répondre à la question suivante : « Comment faire évoluer la tarification des prestations aux familles, tout en répondant aux objectifs de réduction des coûts, d'équité et de lisibilité ? ». Aussi, dans l'esprit de construction qui nous anime, nous souhaiterions partager avec vous, dès ce soir, de grandes orientations qui nous semblent devoir présider à une telle refonte. Je reprendrais d'ailleurs deux des préconisations principales qui figuraient dans les rapports du CESEL et avec lesquelles nous sommes en plein accord.

La première préconisation consiste à doter la Ville des moyens et des outils nécessaires pour optimiser les coûts et réaliser les simulations tarifaires et financières afférentes. Concrètement,

il s'agirait d'introduire une comptabilité analytique pour améliorer la connaissance du calcul du prix de revient des prestations et trouver des postes d'optimisation.

La seconde préconisation, qui nous tient particulièrement à cœur, vise à revoir les tranches de revenus, qui aujourd'hui ne sont plus représentatives de la sociologie boulonnaise. A cet égard, le rapport du CESEL montrait à très juste titre que la tranche J rassemble 23 % de la population bénéficiaire, alors que les autres tranches n'en comptent que 8 ou 4 %. Cette répartition n'est donc pas équilibrée. L'idée consisterait par conséquent à créer une tranche supplémentaire (tranche K) qui permettrait d'équilibrer et d'instaurer une plus grande progressivité, tout en équilibrant le service.

Enfin, il nous semble important en termes de méthode, que la commission des finances et des représentants des parents d'élèves puissent être associés aux travaux préparatoires de cette refonte. Aussi, notre groupe ne votera pas contre cette délibération. Cela signifie que nous prenons acte de votre volonté d'engager cette refonte globale de la tarification des services publics de notre commune. Par conséquent, nous nous abstenons.

**M. BAGUET :** Tout d'abord, je suis très heureux que vous rendiez un hommage aussi appuyé au CESEL, dont certains avaient contesté la création il y a quelques années. Effectivement, ce conseil a réalisé deux rapports intéressants sur ce sujet. Toutefois, je lui ai demandé de travailler et d'approfondir ce rapport lors de la dernière assemblée générale car nous ne pouvons pas continuer à appliquer plus de 150 tarifs différents en activités de jeunesse et plus de 500 tarifs de voirie. Il faut toutefois y toucher avec beaucoup de précaution car le fait de changer d'un côté a des incidences de l'autre. En tout cas, merci pour l'hommage appuyé au CESEL.

Concernant le centre de loisirs, je trouve dommage que vous vous absteniez sur un tel projet, car nous parlons depuis de nombreuses années d'un véritable plan pour les 11-15 ans. Par ailleurs, comme l'a dit Madame SHAN, nous avons besoin d'éducateurs spécialisés. En termes de tarifs, nous avons pris la grille la plus basique possible, sachant bien évidemment qu'elle ne restera pas en l'état. Le coût sera en effet différent car les activités le seront tout autant. Il nous faudra donc adapter la grille tarifaire.

A ce jour, nous avons déjà 64 inscrits pour la première semaine et ce sans faire de publicité. Ce chiffre prouve donc bien que nous répondons à une véritable demande. Cependant, nous pouvons toujours faire mieux et je suis persuadé que nous arriverons à faire quelque chose d'assez exceptionnel une fois que les animateurs se seront approprié ce projet pédagogique intéressant, qui est d'ailleurs attendu depuis très longtemps.

Je mets donc aux voix cette délibération. Oui, Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Nous demandons clairement un vote par division. Nous voterons évidemment pour l'article 1 concernant la création de cette structure et nous nous abstiendrons sur les articles 2 et 3 au sujet des tarifs.

**M. BAGUET :** Vous souhaitez que les tarifs soient plus élevés ? Ils défient toute concurrence. Nous sommes à 2 € pour la journée complète, alors qu'une baby-sitter coûte environ 10 à 12 € de l'heure.

**M. GABORIT :** Vous êtes intelligent et vous avez très bien compris qu'il s'agissait d'un vote de principe.

**M. BAGUET :** Monsieur GABORIT, il ne faut pas faire de politique politicienne partout. Il existe des moments où nous pouvons être consensuels, surtout sur de tels sujets. Pour autant, chacun fait ce qu'il veut.

**M. GABORIT :** J'allais justement vous le dire. Chacun fait ce qu'il veut. Vous avez donc bien compris que notre abstention sur les articles 2 et 3 valait proposition pour une réforme de la grille tarifaire générale.

**M. BAGUET :** Madame JAILLARD vient de vous expliquer que cela fait déjà trois ans que je demande au CESEL de travailler sur ce dossier extrêmement compliqué avec les services de la Ville. Nous n'avons pas encore trouvé la pierre philosophale, mais nous espérons la trouver. Abstenez-vous, chacun fait ce qu'il veut. Madame JAILLARD.

**Mme JAILLARD :** J'ai simplement dit qu'il y a eu deux très bons rapports du CESEL en 2012, avec des préconisations intéressantes, mais qu'elles n'avaient pas été appliquées jusqu'ici. Notre groupe en a d'ailleurs tenu compte lors de l'élection municipale en proposant justement une refonte pour plus de progressivité. Nous ne disons donc pas que les tarifs doivent être plus élevés mais que nous devons comparer les coûts de revient et mieux équilibrer les prix en fonction des possibilités de chacun et notamment d'un taux d'effort.

**M. BAGUET :** Madame JAILLARD, cela ne m'avait pas échappé. Nous n'avons pas tenu d'assemblée générale du CESEL pendant la période électorale. Nous avons suspendu les travaux et nous sommes actuellement en train de reconstituer le CESEL. D'ailleurs, nous avons déjà reçu de nombreuses candidatures. Aussi, lorsque vous parlez de 2012, il fallait que les services décortiquent le rapport, ce qui nous a amené à 2013, puis nous sommes rentrés en campagne municipale. Aujourd'hui, nous rouvrons le dossier et le premier point qui

sera traité concerne les tarifs. Je trouve donc dommage que vous vous absteniez sur ce sujet. Je note donc les abstentions sur les articles 2 et 3.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

Vote par article :

Article 1 : approuvé à l'unanimité

Articles 2 et 3 : approuvés à l'unanimité

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD).

## **20. VOTE DE LA DM N°2 POUR 2014 - REMISE GRACIEUSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET AUTORISATION POUR SIGNER LES CONVENTIONS AFFÉRENTES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES - MISE À LA RÉFORME D'UN VÉHICULE EN VUE DE SA CESSIION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'un exercice tout à fait classique puisque cette décision modificative prend simplement en compte de nouveaux besoins ou ajuste certaines lignes budgétaires au regard de leur état de consommation. Je souhaite cependant attirer l'attention de notre Conseil sur trois points.

Le premier a déjà été évoqué puisque cette DM 2 est l'occasion de constater une nouvelle fois le déséquilibre financier de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. En effet, nous inscrivons 376 000 € de dépenses au titre des goûters, qui incluent à la fois l'achat des denrées et le ménage, alors que nous inscrivons uniquement 132 000 € de recettes. Je tiens à préciser que la participation de l'Etat à la mise en œuvre de ce dispositif devrait encore être effective en 2015. En revanche, elle sera remise en cause dès l'année 2016.

Cette décision modificative est aussi l'occasion de constater l'effort significatif de la présente équipe municipale pour apurer le stock des admissions en non-valeur et des créances éteintes. En effet, en ajoutant 199 000 € au montant déjà inscrit au BP, l'effort sera de 375 000 € au titre de l'année 2014. Pour votre information, 1,9 million d'euros auront été annulés sur la période 2009-2014, soit un montant plus de trois fois supérieur à l'effort consenti sur la période 2002-2007. Cette inscription complémentaire permet de solder les titres des exercices de 1994 à 2007. En agissant ainsi, la Municipalité répond à la demande exprimée par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2008 et s'engage dans le processus de certification des comptes de la Ville.

# séance du 9 octobre 2014

Enfin, le troisième élément a déjà été relevé par le Maire. Il s'agit de l'inscription de 1 million d'euros de recettes supplémentaires au titre des droits de mutation. Cette inscription souligne l'attractivité de notre territoire. Je vous rappelle cependant que cette recette est imprévisible et qu'elle est souvent liée à des coûts sous-jacents, notamment aux besoins en équipements publics.

Pour poursuivre l'échange de la commission des Finances, je vous propose de faire un point sur l'état d'endettement consolidé de la Ville. Comme vous avez pu le constater, la décision modificative s'équilibre par un recours à l'emprunt de 1,2 million d'euros, du fait notamment du décalage d'une cession immobilière pour un montant de 2,3 millions d'euros. Pour autant, au 31 décembre 2014, l'encours du budget principal n'aura cru que de 500 000 €, pour se monter à 79,9 millions d'euros, alors que le budget 2014 est caractérisé par la forte augmentation de certains postes de dépenses et en parallèle, la diminution de postes de recettes significatives (par rapport aux exercices antérieurs). Je citerai notamment :

- + 3,5 millions d'euros sur la masse salariale du fait de l'évolution du cadre législatif règlementaire ;
- + 2,6 millions d'euros d'efforts au titre de la péréquation régionale et nationale ;
- - 1,2 million d'euros de dotation globale de fonctionnement. A eux seuls, ces trois éléments diminuent la capacité d'investissement de la Ville à hauteur de 7,3 millions d'euros.

S'agissant du budget consolidé, l'encours de dette au 31 décembre 2014 sera de 174,2 millions d'euros, à condition que nous consommions tous les crédits inscrits. Il s'agit en effet du compte budgétaire et non pas du compte administratif. Dans le même temps, le patrimoine de la Ville aura cru de 108 millions d'euros du fait de la livraison de nouveaux équipements (école des Sciences et de la Biodiversité, parkings des 3B...).

La qualité de notre dette s'est elle aussi améliorée sur cette période puisque 100 % de notre encours est classé 1A et que l'encours des tirages revolving sur les budgets annexes a été diminué de 6,3 millions d'euros au cours de l'année 2014. La part de la dette de GPSO qui pourrait être imputée à la Ville serait de 35,6 millions d'euros. Elle correspond à 37,6 % de la dette de GPSO, soit la part de notre population dans celle de la Communauté d'agglomération.

Concernant la part de la SAEM, l'encours global des garanties de la Ville s'établira à 57,1 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 62 millions d'euros au 31 décembre 2012. J'espère donc que tous ces éléments vous auront rassurés

sur la solidité financière de notre Ville.

Enfin, les autres points de la délibération concernent notamment la mise à la réforme d'un véhicule et l'autorisation donnée au Maire de signer une convention avec le Préfet pour la formation à la sécurité routière.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :**

Le groupe La ville citoyenne a demandé s'il était possible d'obtenir la transmission des documents budgétaires sous format Excel. Il a par ailleurs regretté de ne pouvoir comprendre le budget annexe Billancourt-Seguin, du fait de sa non-participation à la SAEM. Il a également posé la question de l'endettement consolidé auquel Madame LAVARDE vient de répondre. Enfin, le Groupe a indiqué qu'il ferait une analyse des principaux ratios par rapport à la strate en séance. L'administration a indiqué qu'elle vérifiait la possibilité de transmettre ou non un extrait des maquettes financières sous format Excel, sachant que le logiciel Grand Angle ne le permet pas. Le groupe La ville citoyenne ne prend pas part au vote, n'ayant pas pris part au vote lors du budget principal. Avis favorable à la majorité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT, puis Madame JAILLARD.

**M. GABORIT :** Je voudrais simplement soulever deux points. J'évoquerai le premier assez rapidement car le débat a été mené ici à de nombreuses reprises. Nous ne sommes pas d'accord sur la manière de consolider la dette. Pour GPSO, l'assiette est beaucoup plus grande car il faut tenir compte des partenariats publics-privés. Cependant, le taux est bon. En revanche, concernant la SAEM, je ne vois pas pourquoi l'endettement se limite à ce qui est cautionné par la commune. En effet, nous savons très bien par expérience que c'est la Ville qui paye lorsqu'une SAEM « se casse la figure ». Par conséquent, nous devons calculer le risque sur la totalité de l'endettement de la SAEM, moins éventuellement ce qui est garanti par le Conseil général. Je ne suis donc pas d'accord avec cette méthode de calcul. Cependant, je n'insiste pas car nous avons déjà eu ce débat de nombreuses fois et qu'il a été reproduit pendant la campagne électorale. Nous maintenons donc nos chiffres et vous réaffirmez la pertinence des vôtres. Je referme la parenthèse.

En revanche, j'ai un sérieux problème concernant la sincérité de ce budget. Je l'ai d'ailleurs découvert grâce aux débats en commission. Cela démontre bien d'ailleurs qu'ils sont utiles. J'ai en effet regardé la dernière ligne du document « budget annexe Billancourt-Seguin » à la page 7 où il est inscrit : « produits des cessions d'immobilisations : 20 millions d'euros ».

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Nous avons donc posé la question sachant que j'avais déjà la réponse dans la mesure où j'ai participé à la commission des Finances de GPSO, comme Madame LAVARDE d'ailleurs. Il nous a été répondu que la Ville avait tout d'abord acheté les parkings en VEFA. Elle les a ensuite revendus à la Communauté d'agglomération pour un prix de cession de 35 777 000 €. Puis, GPSO les a donnés en gestion à une société spécialisée, à savoir Vinci qui gère quasiment tous les parkings de la région parisienne. Moyennant quoi, elle rembourse à la Ville le prix d'acquisition des parkings. Or, sur les 35 777 000 €, GPSO dit avoir remboursé 15 777 000 € – je lui fais confiance. Reste donc 20 millions d'euros. Ce montant correspond au prix d'entrée versé par Vinci lors de la signature et de la mise en œuvre des deux contrats de gestion des deux parkings. Le seul problème est qu'aujourd'hui, un seul des deux parkings est terminé. Il s'agit du parking du nouveau pont Renault. Par contre, le pont Daydé n'a pas son parking. Pourquoi ? Parce que ce parking est enchâssé dans un immeuble construit par Nexity et qu'il n'est pas encore terminé. Aussi, comme le parking n'est pas terminé, Vinci ne versera pas les 10 millions tout de suite.

Tout ceci est très clair puisque la délibération de la Communauté d'agglomération indique les 35 777 000 €, les 25 777 000 € déjà payés, ainsi que les 20 millions, à savoir deux fois 10 millions d'euros au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et que les DSP seront passées. Or, il est bien inscrit dans la délibération budgétaire modificative de GPSO : « acquisition des parkings Daydé et Ile Seguin par la ville de Boulogne-Billancourt : 10 millions d'euros ». Il n'y a en effet que 10 millions puisque l'autre partie n'est pas terminée.

Cela signifie que nous sommes en train de faire une prévision sur 20 millions d'euros, alors que nous sommes loin d'être certains qu'ils seront encaissés pendant l'exercice budgétaire. De fait, nous aurons une prévision fautive de 10 millions d'euros puisque nous n'aurons pas encaissé les 20 millions d'euros. La solution est simple. Si ce que je dis est exact et si la Communauté d'agglomération ne raconte pas de sornettes en commission des Finances, il faut prendre nos précautions. Il faut inscrire 10 millions d'euros en recettes seulement au titre des cessions d'immobilisation. On ajoute ensuite 10 millions d'euros pour que le budget ne soit pas déséquilibré au titre d'un emprunt. De cette façon, si les 10 millions supplémentaires sont versés avant la clôture budgétaire, on ne tirera pas l'emprunt et nous aurons bien les 20 millions. Si nous ne le faisons pas, nous avons alors un budget insincère et il manquera 10 millions lors de la clôture de l'exercice budgétaire. Cela est très simple à concevoir en matière budgétaire.

C'est d'ailleurs ce que prévoit Madame LAVARDE pour le

budget principal en termes de fonctionnement. La Ville emprunte en effet 1,5 millions d'euros et s'il n'est pas utile de tirer l'emprunt, nous ne le ferons pas. Il s'agit tout simplement d'une prévision de tirage d'emprunt. Dans le cas présent, c'est la même chose puisque nous avons prévu 20 millions et que nous n'en avons reçu que 10. Inscrivons donc 10 millions d'euros en recettes et 10 millions d'euros en emprunt pour que le budget soit exact.

Vous l'aurez compris, le rôle de l'Opposition n'est donc pas de créer des difficultés mais d'essayer de les résoudre lorsqu'elles se présentent. Or il y a là un problème sérieux car un budget présenté en déséquilibre n'est pas un budget sincère et cela est grave. En revanche, je m'inclinerai très volontiers si nous percevions les 10 millions d'euros supplémentaires en février. J'espère voir être assez clair.

**Mme JAILLARD :** Je souhaite rebondir sur l'intervention de Pierre GABORIT pour signaler que nous étudions tous les documents budgétaires avec grand intérêt. A ce titre, nous souhaitons d'ailleurs remercier la bonne tenue de la première commission des Finances, dans laquelle nous avons effectivement demandé la transmission de documents en version modifiable. Nous renouvelons donc notre demande ce soir. Cela nous semble le minimum, à l'heure où l'on parle d'open data et d'accès aux documents budgétaires, financiers et tarifaires à tous les citoyens. Les Conseillers municipaux – a fortiori ceux de la commission des finances – doivent disposer des éléments de base, nous permettant de faire des analyses. Je voulais donc savoir si notre demande a pu être étudiée et si vous aviez une réponse ce soir. Merci.

**M. BAGUET :** S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je laisse Madame LAVARDE vous répondre.

**Mme LAVARDE :** Je rassure Monsieur GABORIT. Le budget est bien sincère et les 20 millions existent bien. La commission des Finances de GPSO abonde en effet à hauteur de 10 millions d'euros dans le cadre de sa décision modificative, sachant qu'il existe déjà 10 millions d'euros suite à la convention des parkings. Nous aurons donc bien 20 millions d'euros lors de la signature entre la Ville et la SAEM au 31 décembre 2014 et notre budget aura bien encaissé 20 millions d'euros supplémentaires au titre de la cession de ces parkings.

Pour répondre à Madame JAILLARD, votre question a été étudiée. Nous ne pouvons rien vous transmettre de plus que ce que vous avez déjà puisque le logiciel Grand Angle permet uniquement de sortir des documents sous format PDF.

**Mme JAILLARD :** Cela m'inquiète réellement car si la ville de Boulogne-Billancourt n'est pas en capacité d'éditer ces



## séance du 9 octobre 2014

documents budgétaires sous format Excel, je confirme la grande qualité des rapports du CESEL lorsqu'ils démontrent l'urgence de mettre en place une compatibilité analytique pour suivre les coûts. En effet, nous travaillons aussi avec d'autres collectivités locales et cela nous permet de voir les difficultés avec des logiciels de type Grand Angle. Cependant, il existe très souvent d'autres manières de faire des extractions. Cela me paraît donc irrecevable et surtout inquiétant pour la gestion des services au quotidien.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur GABORIT. Essayez de faire des interventions complètes pour éviter de reprendre la parole à chaque fois.

**M. GABORIT :** Vous êtes gentil, mais 10 millions d'euros ce n'est pas n'importe quoi !

**M. BAGUET :** Attendez, je vous donne la parole.

**M. GABORIT :** Dans ce cas, à quoi sert le Conseil municipal ? Je suis en train d'essayer de vous aider et non de vous ennuyer. Si on vous ennuie, on peut ne pas venir !

**M. BAGUET :** Les débats étaient très sereins jusqu'à présent. Pourquoi vous énervez-vous ?

**M. GABORIT :** Je fais mon métier.

**M. BAGUET :** Madame LAVARDE vient de vous expliquer qu'il y avait déjà 10 millions d'euros dans GPSO et qu'il y aurait 10 millions en plus. Donc GPSO a les 20 millions d'euros.

**M. GABORIT :** Pouvez-vous me laisser parler une minute ?

**M. BAGUET :** Attendez. Qui va verser les 20 millions d'euros à la Ville ? C'est bien GPSO ! Ce n'est pas Vinci ! Donc GPSO aura les 20 millions avant la fin de l'année et il les donnera à la Ville avant la fin de l'année. Je suis Président de GPSO ; je vérifie donc quand même que tout cela se déroule dans les règles. Le cumul des mandats peut peut-être servir ! Nous venons de vous donner la réponse donc l'incident est clos.

**M. GABORIT :** Je prends votre réponse pour ce qu'elle est.

**M. BAGUET :** Nous venons de vous répondre et tout comme vous Madame LAVARDE était présente à la commission des Finances.

**M. GABORIT :** Pardonnez-moi, mais j'ai un métier et je sais lire les textes ! Je l'ai prouvé par le passé.

**M. BAGUET :** Lisez les textes si vous voulez, il n'y a pas de problème.

**M. GABORIT :** Ecoutez-moi une minute. Lorsque je regarde la délibération de GPSO du 13 février 2014 – où je ne siégeais pas à l'époque – il est dit que 20 millions seront versés lors de la signature du contrat. Or le contrat n'a pas été signé. Nous n'avons donc pas les 20 millions d'euros. Cela n'est pas vrai. Nous avons zéro euro pour l'instant. Aurons-nous les deux d'un seul coup ? Autrement dit, GPSO sera-t-il obligé de tirer sur sa caisse ?

**M. BAGUET :** La délibération a été prise par GPSO. Donc tout va bien. En tout cas, vous venez de reconnaître pour la première fois depuis très longtemps que Boulogne-Billancourt n'avait pas à porter 100 % de la dette de GPSO. Ce n'est pas ce vous disiez dans certains documents. Quoi qu'il arrive tout sera bientôt réglé car je me suis engagé pendant la campagne électorale à faire certifier les comptes de la Ville.

La note Standard & Poor's a été arrêtée. Cependant, il est extrêmement compliqué de passer à la certification des comptes que Monsieur MIGAUD, Président de la Cour des comptes a appelée de ses vœux pour les grandes villes. Nous avons du mal à être conseillés sur ce point car cela ne s'est jamais fait en France. Boulogne-Billancourt est d'ailleurs la première ville de France à s'engager dans ce dispositif. Or cela n'est pas simple car il faut connaître tous les actifs et le patrimoine de la Ville dans le détail. Tout cela doit être pris en compte. Aussi, même si tout cela paraît difficile, nous nous engageons dans ce grand chantier de certification des comptes. Par conséquent, vous connaîtrez toutes les dettes consolidées que vous voulez connaître.

Standard & Poor's est une grande agence internationale qui certes a commis quelques erreurs dans le passé. Pour autant, nous pouvons faire confiance à son professionnalisme. D'ailleurs, même si cette agence a extrêmement bien noté Boulogne-Billancourt, j'ai quand même entendu dire pendant la campagne que cela ne suffisait pas, que Standard & Poor's pouvait être suspecte. Voilà pourquoi j'ai pris l'engagement solennel de passer à la certification des comptes. Donc exit Standard & Poor's.

Je vous signale au passage qu'une agence de notation note une dernière fois une Ville lorsqu'elle met un terme à son contrat. Cela est normal car c'est une obligation légale. Standard & Poor's a donc noté une nouvelle fois Boulogne-Billancourt au mois de juillet, sachant que les agences ont l'œil un peu plus acéré lorsqu'elles quittent un client. Réjouissez-vous, Monsieur GABORIT, car la note de la Ville a été confortée. Nous avons en effet conservé le maximum de la note à court terme et à moyen terme et avec une perspective stable. De plus, comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, *La Tribune* et le Forum pour la gestion des villes ont classé les villes françaises où la fiscalité était la plus modérée.

Autrement dit, où faut-il emménager pour payer le moins de taxes ? Quelles sont les métropoles où il fait bon vivre sa fiscalité du point de vue des ménages ? Le communiqué de presse indique que : « Paris est la première du classement comparé aux autres grandes villes du pays. Cependant, d'un point de vue général, Boulogne-Billancourt fait encore mieux avec 10 % de taxe d'habitation, 7 % sur le foncier et 9 % sur le foncier non-bâti. La ville des Hauts-de-Seine est imbattable. » Excusez-moi, mais entre Standard & Poor's et *La Tribune*, je note. Je me réjouis donc de ces bonnes nouvelles successives et nous allons vous rassurer sur la suite des opérations. Par conséquent, ne vous inquiétez pas.

Nous allons maintenant passer au vote de cette délibération. Acceptez-vous un vote global sur le budget ou un vote formel sur chacun des chapitres ? Quelqu'un s'oppose-t-il au vote global ? (Personne). Nous allons donc procéder au vote global.

*La délibération n° 20 est adoptée à la majorité.*

Vote par article :

Article 1 : approuvé à la majorité

Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD).

Abstention : 5 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)

Articles 2 à 9 : approuvés à l'unanimité.

## **21. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2015 JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET IMPUTATION DES BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint,  
rapporteur**

Il s'agit d'une délibération technique conforme au Code général des collectivités territoriales. Elle a vocation à permettre le fonctionnement de la Ville entre le 1er janvier de l'année 2015 et le vote du budget. J'ai déjà donné des arguments à Monsieur GABORIT en lui expliquant pourquoi nous souhaitons voter le budget au mois de mars, à savoir lorsque nous aurons des informations plus fiables. Par ailleurs, lorsque je lis dans la presse les pré-discussions de la loi de finances 2015 à l'Assemblée nationale, je suis très contente que la Ville se soit donné du temps pour préparer son budget compte tenu de toutes les incertitudes qui pèsent sur les recettes de l'Etat vers les villes.

Cette délibération comprend également un deuxième point concernant la liste des biens meubles admis en section d'investissement. Ces biens sont inférieurs à 500 € et sont de nature durable.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe La ville citoyenne a posé la question de l'adoption du budget en fin d'année, à laquelle il vient d'être répondu. Avis favorable à la majorité pour les points 1 à 3, le groupe La ville citoyenne ne prenant pas part au vote sur ces articles, et avis favorable à l'unanimité pour l'article 4.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Nous voterons contre les articles 1, 2 et 3 car nous sommes hostiles au vote du budget au 15 avril. Nous pensons en effet qu'un budget doit être adopté à la fin de l'année, comme le font la plupart des communes. Certes, on nous dit que des informations importantes pourraient être connues après le 31 décembre. Cependant, si le CGCT ne disait pas qu'il fallait adopter le budget au plus tard au 15 avril, nous pourrions très bien le faire en mai ou en juin car il existe toujours des informations utiles qui tombent en cours d'année. Preuve en est dans la délibération suivante où une modification législative nous conduit à abroger une de nos délibérations. Je pense par conséquent qu'il faut se caler sur le budget de l'Etat et adopter le budget en année pleine. En revanche, nous voterons pour l'article 4 concernant l'imputation en section d'investissement des différents biens. En effet, il n'y a pas de raison de faire des remarques sur la nomenclature budgétaire. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 21 est adoptée à la majorité.*

Vote par article :

Articles 1 à 3 : approuvés à la majorité

Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD).

Article 4 : approuvé à l'unanimité

## **22. FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES VERSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 ET DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES POUR L'EXERCICE 2015**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint,  
rapporteur**

Ces attributions ont été validées par la commission locale des charges transférées. Elles s'élèvent à 48 432 223 € pour Boulogne-Billancourt.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

### **23. REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ COLLECTÉE PAR LE SIPPPEC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°18 DU 3 JUILLET 2014 FIXANT LE REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ COLLECTÉE PAR LE SIPPPEC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE À 50 %**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'abroger la délibération du 3 juillet que nous avons prise conformément à la loi de finances rectificative pour 2013, puisque l'article 18 du 8 août de cette même loi pour 2014, est revenu sur les dispositions prises en décembre. Il nous permet donc désormais de continuer à percevoir l'intégralité de la taxe locale pour l'électricité, moins les frais de gestion. Cela est intéressant pour la Ville car sans cela, nous perdions 1,2 million d'euros suite au dispositif pris dans la loi de finances 2013.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je mets aux voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

### **24. GPSO - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT POUR LES TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE ET DE RÉNOVATION DE LA TOUR AÉRO-RÉFRIGÉRANTE DU BÂTIMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE BOULOGNE-BILLANCOURT.**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit là d'acter le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération pour participer au financement du désamiantage de la tour aéroréfrigérée du Conservatoire à Rayonnement Régional. Le coût total de cette opération

s'élève à un peu plus de 800 000 €, sachant que la Ville participera à hauteur de 300 000 €.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe La ville citoyenne a demandé une réflexion d'ensemble sur la fiabilité et la sécurité en termes de santé pour les bâtiments autoréfrigérés et a préconisé les systèmes alternatifs de type freecooling. Hormis cette remarque, l'avis est favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*

Abstention : 4 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

### **25. OPÉRATION « CHARTE QUALITÉ CONFIANCE » - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE - RENOUVELLEMENT**

**M. GOUILLARD :** Avant de rapporter ma délibération, je souhaiterais dire un mot pour vous indiquer que mon arrivée tardive à ce Conseil était due à ma présence à la Chambre de métiers des Hauts-de-Seine pour la remise des prix du meilleur boulanger du département. J'ai le plaisir de vous annoncer que c'est un boulanger de Boulogne-Billancourt qui a reçu ce prix. Il s'agit de la boulangerie de Monsieur et Madame LELAN située à l'angle de la rue de Silly et de la rue Gallieni. C'est la première fois que ce titre est attribué à un Boulonnais.

*Applaudissements.*

**M. BAGUET :** Nous lui transmettrons les félicitations de l'ensemble du Conseil municipal.

**M. Laurent GOUILLIARD, Conseiller municipal, rapporteur**

Depuis 2003, la Ville s'associe à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'opération « charte qualité confiance ».

Cette initiative vise à promouvoir l'artisanat local en récompensant les entreprises qui s'engagent dans une démarche de qualité d'accueil et de conseil dans un lieu propre et agréable, de disponibilité envers leur clientèle et de respect des délais de commande.

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Évènement propre au département des Hauts-de-Seine jusqu'en 2013, la charte qualité confiance prend en 2014 une ampleur régionale et s'adresse désormais à l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

Les artisans qui le souhaitent se soumettent à des visites d'évaluation réalisées par des consultants mandatés par la Chambre de métiers. Ceux qui remplissent les critères de qualité prédéfinis se voient attribuer le label de conformité de la charte qualité confiance au cours d'une cérémonie qui se déroule à l'hôtel de ville. Les artisans ainsi distingués reçoivent différents supports de communication visuelle permettant de les identifier et sont aussi référencés sur les sites Internet de la Ville, de la CMA et celui de la charte qualité régionale. Cette charte a une validité d'un an.

L'édition 2013 de la charte qualité sur la ville de Boulogne-Billancourt a permis de distinguer 108 entreprises artisanales boulonnaises sur les 112 qui ont participé, soit 96 % des entreprises candidates :

- 10 dans le secteur de l'Alimentation,
- 39 dans le secteur du Bâtiment,
- 21 dans le secteur de la Fabrication,
- 38 dans les Services.

La participation financière de la Ville pour l'exercice 2014 est fixée à 8 000 € et sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant prévisionnel dans un délai d'un mois à compter de la signature de la convention ;
- Le solde dans un délai d'un mois suivant la remise du rapport de bilan de l'opération établi par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine.
- En encourageant les entreprises à améliorer la qualité de leurs relations avec leur clientèle, cette initiative contribue à la promotion des activités artisanales et à leur développement. Elle est l'occasion de rendre hommage à un secteur dynamique et très apprécié dans notre Ville.

Au vu de cet exposé, je vous propose donc de renouveler cette opération et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante pour 2014.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Aucune question. Adopté à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Il s'agit d'une opération que nous reconduisons depuis de très nombreuses années. De plus, elle fait énormément plaisir à nos artisans boulonnais. Je rappelle d'ailleurs que ce tissu d'artisans de qualité contribue à l'attractivité de notre Ville. De plus, nous avons désormais le meilleur artisan boulanger des Hauts-de-Seine.

A l'heure où nous parlons d'économies, de commerces et d'activités, je tenais à vous signaler que j'ai reçu le directeur général de LCI pour m'inquiéter du sort des 243 salariés de cette société, dont une partie habite Boulogne-Billancourt. Aussi, comme nous l'avions fait en son temps pour les laboratoires Merck, qui avaient décentralisé leur activité de Boulogne-Billancourt à Lyon, nous accompagnerons les salariés sur le plan social et nous serons très attentifs à l'avenir de cette société. Ils ont déjà quelques pistes, mais le personnel est très inquiet. J'ai donc demandé au directeur général, au nom du Conseil municipal, de rassurer ses salariés et de leur dire que nous étions à leurs côtés.

Je mets aux voix la délibération.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## VŒUX

**M. BAGUET :** Deux vœux viennent de vous être distribués : le premier est émis par la Majorité et concerne le commissariat et le second par le groupe de Monsieur GABORIT pour un projet de stade de glisse.

Tout comme moi, vous avez entendu parler sur les ondes ou lu dans la presse des articles concernant les incidents sanitaires de cet été au commissariat. J'ai moi-même rencontré le commissaire et les organisations syndicales professionnelles qui ont manifesté leurs inquiétudes ainsi que les deux fonctionnaires de police hospitalisés à l'issue de ces dysfonctionnements. Nous sommes réellement dans une situation de crise. De plus, l'état du commissariat fait l'objet de remarques assez prononcées – c'est le moins que l'on puisse dire – d'un grand nombre de responsables du secteur, à commencer par le médiateur des lieux de privation et de liberté, qui vient d'attirer l'attention du Gouvernement pour la deuxième fois sur ce problème.

Aujourd'hui, l'Etat vient d'engager une opération de propreté des tuyaux et de désinfection des colonnes d'aération. Certes, cela était nécessaire, mais le problème ne sera pas réglé pour autant. Il est également question de refaire les sanitaires. Nous sommes donc en train de voir si le responsable est le propriétaire (la ville de Boulogne-Billancourt) ou le locataire (l'Etat). Je rappelle par ailleurs que l'Etat ne verse pas le moindre centime pour le commissariat de la ville et que nous avons déjà réalisé de nombreux travaux (réparation de l'ascenseur, travaux de peintures).

Bref, nous essayons au mieux de tenir le commissariat dans un état aussi peu dégradé que possible – si je puis dire. La rénovation et la reconstruction du commissariat remonte d'ailleurs à près de trente ans puisque le maire de l'époque Georges GORSE, puis son successeur Paul GRAZIANI, qui s'étaient lancés dans la ZAC Centre-ville, avaient prévu d'exproprier les commerces du secteur pour lancer cette opération.

Je pense donc que nous avons tout fait et que nous ne pouvons pas aller au-delà. Nous avons même voté une délibération en mars 2012 pour accéder à la demande de l'Etat à la cession du terrain à l'euro symbolique, qui était quand même évalué à 5,9 millions d'euros. En contrepartie, nous avons obtenu que le commissariat reste au moins 50 ans sur le site. La Préfecture de police a même lancé un jury de concours en 2012, auquel Monsieur MOUGIN a participé. L'architecte Philippe GAZEAU, qui a été désigné, a même déjà réalisé des projets. Autrement dit, tout est prêt.

Je ne sais donc pas ce que nous attendons et les organisations syndicales professionnelles, comme les forces de police attendent maintenant un soutien fort. Je leur ai dit que j'allais en parler au Conseil municipal. Il serait donc bien de faire remonter l'information auprès du ministre de l'Intérieur et du Premier Ministre – qui fut lui aussi en son temps ministre de l'Intérieur – quant à l'urgence de reconstruire ce commissariat, qui est indigne d'une ville de 120 000 habitants. De plus, la santé des agents est désormais en péril et cela n'est pas tolérable. Il en va de même pour la santé de nos concitoyens qui fréquentent ce commissariat. En définitive, tout est prêt. Nous sommes même prêts à aider l'Etat. Il ne reste plus qu'à débloquer les crédits. Nous sommes premiers depuis deux ans sur la liste des commissariats à reconstruire en Ile-de-France. Par conséquent, le fait de voter un vœu unanime que nous transmettrions à toutes les autorités serait très bien ressenti. Nous manifesterions alors un soutien fort auprès des fonctionnaires de police qui servent les Boulonnais avec beaucoup de courage et d'abnégation.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur DUHAMEL.

**M. DUHAMEL :** Je ne pense pas que beaucoup contestent la nécessité de disposer d'un commissariat digne de la commune de Boulogne-Billancourt. Or l'état actuel de ce bâtiment n'est digne ni pour les fonctionnaires de police, ni pour les citoyens, ni pour les personnes susceptibles de faire l'objet de mesures de privation de liberté temporaire dans ces locaux. Nous voterons donc le vœu que vous nous soumettez. Cependant, permettez-moi de regretter une fois de plus que vous vous laissiez aller à la théorie permanente qui est la vôtre, autrement dit, celle selon laquelle des êtres malfaisants dirigeaient cette ville de 1995 à 2008, alors que c'est précisément avant 1995 que ce projet est né, et que l'on s'est efforcé de le faire redémarrer seulement après 2008. Vous savez très bien que cela n'est pas le cas et que tous ceux qui se sont succédé aux responsabilités dans cette ville ont tenté de faire sortir ce dossier du commissariat.

Aussi, comme personne ne lira le texte de ce vœu, nous allons le laisser tel quel. Nous nous associons au point fondamental que vous avez vous-même évoqué, à savoir la nécessité d'avoir un commissariat convenable à Boulogne-Billancourt. Voilà ce que je voulais dire, sachant qu'il aurait été moins mesquin de rédiger ce vœu autrement.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Nous n'allons pas rentrer dans des querelles de recherche de paternité. Pour autant, j'ai toujours entendu ici défendre le projet de refonte du commissariat. Je crois d'ailleurs que le terrain avait été dégagé avant que vous ne soyez élu et qu'il a ensuite été utilisé pour des places de

parking. Par ailleurs, vous n'avez pas réussi au cours de ces six dernières années à faire avancer ce dossier. Essayons par conséquent de faire réussir ce projet tous ensemble.

Vous nous demandez d'intervenir au bon niveau pour essayer de débloquent les dossiers. Nous l'avons fait dans quelques cas et lorsque nous avons entendu vos appels d'aide, nous l'avons fait. Nous n'avons d'ailleurs reçu aucun mot de sympathie pour avoir simplement écouté et fait ce que nous devons faire. Par conséquent, nous ferons la même chose. Nous voterons ce vœu et nous essaierons de demander à Monsieur CAZENEUVE de faire passer ce dossier en priorité, afin qu'il le règle au plus vite.

Enfin, je partage aussi l'avis de Monsieur DUHAMEL car la Ville n'a pas été créée en 2008. Elle existait avant cela et de nombreux maires se sont succédé. Il n'est donc pas utile de mener ce type de querelles. Disons seulement que nous avons besoin d'un commissariat décent depuis de nombreuses années. Soyons donc tous unis pour le demander, cela sera beaucoup plus efficace.

**M. BAGUET :** Je vous remercie pour votre soutien unanime. Sachez également que rien de ce qui écrit dans ce vœu n'est faux. Je tiens d'ailleurs à votre disposition les réponses des ministres que j'ai interpellés en tant que député puisque je les ai sollicités à plusieurs reprises dans l'hémicycle. Je tiens donc à votre disposition les réponses des ministres de l'Intérieur de l'époque sur la situation du commissariat. Tout est donc absolument vrai.

Bref, nous n'allons pas polémiquer. Le principal est que nous ayons une unanimité au sein de notre Conseil municipal. Je la transmettrai d'ailleurs au Commissaire divisionnaire Alain VERON, ainsi qu'à toutes les autorités.

Enfin je remercie Monsieur GABORIT de saisir directement Monsieur CAZENEUVE. Je mets donc ce vœu aux voix.

*Ce vœu est adopté à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Nous passons au deuxième vœu.

**M. GABORIT :** Chers collègues, vous venez d'avoir ce vœu qui, je le précise, a été déposé dans les délais.

Notre programme électoral prévoyait la création d'un stade de glisse. Nous préférons ce terme à celui plus réducteur de Skate Park, qui avait été créé en son temps à Boulogne-Billancourt. Nous avons alors essayé d'organiser l'autogestion par les jeunes, mais cela n'avait pas très bien fonctionné. Par ailleurs, il s'agit d'un équipement très simple.

Un stade de glisse permet des évolutions complexes grâce à ses plans inclinés. De plus, il est accessible à toute une série d'équipements (patins à roulettes classiques, skates, planches...) prisés non seulement des jeunes mais également des adultes. J'en veux pour preuve le succès de la manifestation organisée chaque année à Boulogne-Billancourt. De plus en plus de personnes accompagnent ce parcours dans la Ville.

Les règles de sécurité sont également particulières et les matériaux ont toute leur importance. Il faut en effet poser des structures en aggloméré résistantes, sans pour autant y mettre du béton. Les équipements varient aussi selon la taille du terrain car on ne peut pas faire les mêmes évolutions sur une petite surface que sur un grand terrain.

Nous formulons donc le vœu que le Conseil municipal demande au Maire de constituer une mission de préfiguration pour un stade de glisse à Boulogne-Billancourt dans un lieu à déterminer, dont la durée et l'imputation budgétaire seront fixées comme il le décidera. Je vous remercie de votre attention et de votre gentillesse.

**M. BAGUET :** Vous faites référence à l'article paru dans le BBI qui reprend le schéma des sports de plein air voté par certains d'entre vous en juillet 2013. Nous avons d'ailleurs commencé à le mettre en œuvre puisque le terrain synthétique du parc des Glacières est très utilisé. Malheureusement, nous connaissons quelques dégradations puisque certains ont confondu le terrain avec un barbecue géant. Quoi qu'il en soit, nous réparons au fur et à mesure pour qu'il fonctionne correctement.

Nous avons également prévu un Skate Park. Cependant il faut tenir compte de son implantation car ce type de structure génère du bruit, et ce quels que soient les matériaux retenus. Il n'est en effet pas très agréable d'habiter à côté d'un Skate Park. De plus, il doit être ouvert le plus longtemps possible en journée, ainsi que le samedi ou le dimanche – jours de repos –, voire même le soir en été. Bref, cela peut créer beaucoup de nuisances pour les habitations qui donnent sur un Skate Park.

L'endroit le plus adapté que nous ayons trouvé se situe sur le parc de Billancourt, près de l'immeuble Daydé, à côté du siège historique de 1910 des frères Renault (appelé La Plaque). Nous y avons prévu un terrain de 600 m<sup>2</sup>, soit quasiment un emplacement de taille équivalente à ce qui existe dans les villes voisines d'Issy-les-Moulineaux ou du Plessis-Robinson. Par ailleurs, je suis tout à fait favorable à ce que les utilisateurs futurs participent à la réflexion. Cela permet non seulement de gagner du temps mais également de mieux répondre à la demande. Je ne suis pas certain que nos ingénieurs ou

spécialistes de la Mairie ou du Conseil municipal soient des adeptes forcenés des stades de glisse. Par conséquent, faisons confiance aux spécialistes et aux utilisateurs. J'ai donc demandé à la SAEM de mettre en place un petit groupe de travail et de concertation puisque nous ne pourrions pas nous lancer dans l'aménagement de cette plaque tant que nous n'aurons pas tout terminé autour (aménagement du pont...). Aussi, comme nous avons encore suffisamment de temps, nous pourrions mettre en place les réunions de concertation nécessaires de façon à sortir de terre le meilleur équipement possible.

Je suis donc d'accord pour créer un groupe de travail et mener une réflexion large. Peut-être connaissez-vous des personnes qui pratiquent ces sports ou peut-être avez-vous des enfants adeptes des sports de glisse. Ce travail peut même constituer une piste de réflexion pour notre groupe des 11-15 ans. Voulez-vous que nous votions sur le principe ?

**M. GABORIT :** Oui, s'il vous plaît.

**M. BAGUET :** Très bien, je mets aux voix.

*Ce vœu est adopté à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Nous passons maintenant aux questions orales.

## QUESTIONS ORALES

### Question orale posée par Monsieur Vincent GUIBERT

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Boulogne-Billancourt est l'une des rares communes françaises de plus de 100 000 habitants, si ce n'est la seule, à ne pas disposer d'une zone piétonnière en son centre-ville.

Le 20 septembre dernier, la journée de la Mobilité, durant laquelle le boulevard Jean-Jaurès est réservé aux piétons, a rencontré un vif succès auprès de nos concitoyens et des commerçants riverains.

Les abords de la Grand-Place sont extrêmement fréquentés en semaine comme le week-end. Mais la place elle-même se trouve coupée en quatre par la rue de la Saussière et la rue Le Corbusier, objets de fréquents encombrements et de stationnements en double file.

Pourriez-vous envisager la mise à l'étude de la transformation d'une partie du boulevard Jean Jaurès (entre la place Marcel Sembat et la route de la Reine) ainsi que de la Grand-Place en une zone piétonne, dans le respect des accès réservés à l'usage des riverains, des commerçants, des livraisons et des véhicules d'urgence ? »

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur MOUGIN va vous répondre.

### Réponse de Monsieur Gauthier MOUGIN

« Mon cher collègue,

Depuis les années 70, date de réalisation des premiers espaces piétons sur l'espace public routier, de nombreuses villes ont engagé des actions concernant la limitation de la circulation automobile dans leur centre. Avant la première décentralisation et parallèlement aux initiatives locales, l'administration centrale avait déjà incité les collectivités à lancer de telles opérations par des circulaires de 1971 et 1973 et une note d'orientation de 1972 évoquant leurs effets positifs sur la vie sociale et le cadre de vie.

L'idée d'éviter des trajets motorisés vers le centre urbain principal milite en faveur de la ville durable. Cette mesure aboutissant à une modération de la circulation cherche à atteindre plusieurs types d'effets et notamment l'accessibilité du commerce de proximité, la sécurité des piétons et le gain de temps en matière de pratiques d'achats quotidiens.

C'est aussi un moyen de construire l'image de la ville en termes de qualité de vie et de convivialité.

Ces mesures sont cependant redoutées par une partie des exploitants des commerces, qui craignent la désaffection de leur clientèle et des effets négatifs sur la fréquentation de leurs établissements.

En 2008, j'ai décidé la mise en place d'une première journée de la Mobilité afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche éco-citoyenne en privilégiant les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière (motorisation à essence). Cette journée s'est matérialisée par la piétonisation du boulevard Jean-Jaurès pour la partie située entre les places Marcel-Sembat et Wallace.

Accueillie avec réserve par de nombreux acteurs locaux lors des premières éditions, c'est aujourd'hui l'un des rendez-vous incontournables des manifestations organisées dans notre ville chaque année.

C'est pourquoi, j'ai proposé dès l'année prochaine de réaliser désormais deux fois par an la piétonisation du boulevard Jean-Jaurès, y compris sur d'autres tronçons, en associant des approches nouvelles comme l'opération Parking Day qui permettrait de transformer temporairement des places de stationnement payant en espaces végétalisés, artistiques et conviviaux.

En outre, les projets de piétonisation du boulevard Jean Jaurès et d'autres voies de la Ville s'inscrivent dans une démarche globale de réflexion que je souhaite engager sur un meilleur partage de l'espace entre les piétons, les vélos, les voitures et les activités commerciales dans le cadre des États généraux de l'espace public. Je vous remercie de votre attention. »

## **Question orale posée par Madame Judith SHAN**

« Monsieur le Maire,

Quatre familles résidant aux Squares de l'Avre et des Moulineaux ont vu leur bail résilié par décision de justice. Celles-ci sont motivées par le fait que, dans chacune de ces familles, l'aîné des enfants a participé à un trafic de cannabis, ce pourquoi ils ont été condamnés en 2005 à des peines de prison qu'ils ont effectuées et ils n'habitent plus avec leurs parents.

Avec 1 500 Boulonnais signataires d'une pétition, nous avons soutenu le combat de ces familles pour leur relogement car, si les décisions de justice doivent être exécutées, elles ne sauraient conduire à jeter à la rue des familles modestes parce qu'elles ont eu le malheur de voir l'un de leurs enfants commettre une grave infraction pénale. Ces incidents remontent à près de 10 ans.

Le Préfet des Hauts-de-Seine, saisi de ce problème délicat, nous a fait savoir qu'il était favorable à un relogement de ces familles et qu'il n'y aurait donc pas d'exécution immédiate de la décision de justice.

Que comptez-vous faire, en votre qualité de Maire, pour le relogement de ces familles, dans le parc HLM, qui est le seul mode de logement auquel ces familles peuvent accéder ? »

## **Réponse de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET**

Je pense qu'il faut être extrêmement prudent sur ce genre de dossier car plus on fait de bruit et moins cela sert les familles. En effet, une partie de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 11 septembre 2012 affirme que « ces délinquants ont généré une douzaine d'années d'incivilités récurrentes imputables aux locataires visés. ». Autrement dit, 800 familles ont souffert dans cette résidence à cause de ces onze jeunes qui ont mis la pagaille pendant un temps certain. Il ne faut pas l'oublier. Les victimes de l'époque ont donc bien été les 800 familles et non ces onze personnes.

Aujourd'hui, nous sommes face à une situation difficile qu'il faut traiter avec humanité. Or, je ne suis pas certain que le bruit que vous faites les uns et les autres avec des tracts sur le mépris soit réellement porteur. Par ailleurs, je rappelle que lorsqu'un locataire a été expulsé par décision de justice par un bailleur social, les règlements intérieurs interdisent son relogement. Cette clause figure dans le règlement intérieur de la plupart des bailleurs sociaux. Par conséquent, si le Préfet décide de prendre sa responsabilité et d'appliquer une décision de justice à sa façon, il en assume toute la responsabilité.

Je ne changerai donc pas d'avis sur ce sujet car le mépris était envers ces 800 familles. Ce même mépris est peut-être également dirigé vers ces victimes par ceux qui s'agitent de manière excessive en essayant de faire de la récupération politique inadaptée. Nous devons par conséquent rester extrêmement prudents et humbles. Il faut aussi arrêter de tambouriner partout, de saisir les médias ou de faire des manifestations. Il peut très bien y avoir des échanges humains entre les différentes autorités, sans pour autant les clamer sur la place publique. Cela génère au contraire de la xénophobie et de la haine et rend ce type de situation encore plus délicat. Je vous appelle donc à la prudence et à la discrétion pour le respect de toutes les victimes, qu'elles soient victimes passées ou actuelles. Merci.

**La séance est levée à 21h09.**